Sur l'inutilitet le danger de l'application du forceps dans les accouchemens : moire distingupar la Societde Mecine, Chirurgie et Pharmacie de Toulouse, dans le concours de l'an XII, sur cette question: "Derminer, d'apres l'observation, si l'usage du forceps, dans la pratique des accouchements, est en gal utile ou nouisible."

Contributors

Seneaux, Jean Frans, 1782-Socide mecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse. Francis A. Countway Library of Medicine

Publication/Creation

Montpellier: Jean-Germain Tournel, 1807.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/nu6mfa53

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by the Francis A. Countway Library of Medicine, through the Medical Heritage Library. The original may be consulted at the Francis A. Countway Library of Medicine, Harvard Medical School. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

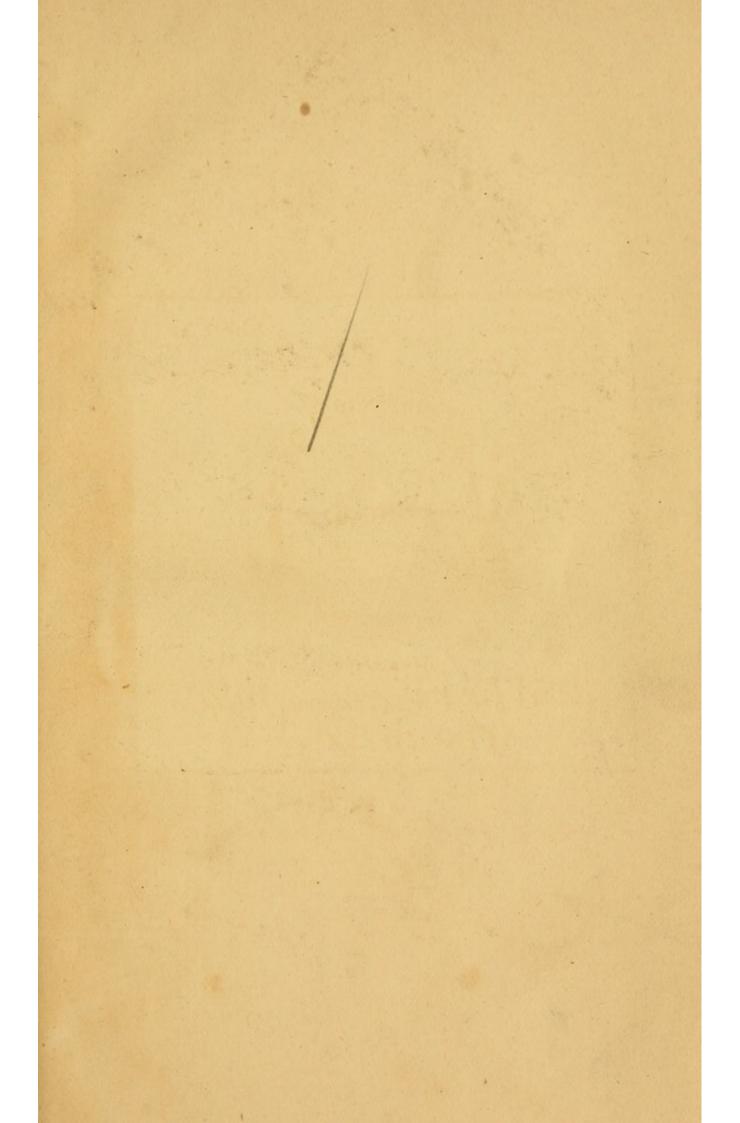


Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org



This work must be consulted in the Bester Medical Library 8 Fenway





Digitized by the Internet Archive in 2010 with funding from University of Ottawa





MÉMOIRE

SUR

L'INUTILITÉ ET LE DANGER.

DE L'APPLICATION DU FORCEPS

DANS LES ACCOUCHEMENS.

LICINI AMERICAN DE FORCAD. PART LES ACCOUNTERES.

SUR L'INUTILITÉ

ET

LE DANGER

DE

L'APPLICATION DU FORCEPS. DANS LES ACCOUCHEMENS:

MÉMOIRE

Distingué par la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Toulouse, dans le Concours de l'an XII, sur cette question?

" DÉTERMINER, D'APRÈS L'OBSERVATION, SI L'USAGE OF THE DES ACCOUCHEMENS, DANS LA PRATIQUE DES ACCOUCHEMENS, DEST EN GÉNÉRAL UTILE OU NUISIBLE ».

Nota. La Société désiroit que l'on précisat, d'une manière exacte, les cas de l'exclusion ous de l'emploi de cet instrument.

PAR J. F. SENEAUX FILS,

Docteur en Médecine, Professeur d'accouchemens, Membre-Fondateur de la Société de Médecine-Pratique de Montpellier; Associé-correspondant de la Société Académique des Sciences de Paris, et des Sociétés de Médecine du Gard, de Marseille, de Toulouse; Membre-correspondant de la Société libre des Sciences Physiques et Médicales de Liége; ancien Chirurgien des Armées, etc. etc.

* 3772.25

A MONTPELLIER.

Chez Jean-Germain TOURNEL, Imprimeur, Place de la Préfecture, n.º 216.

1807.

AVIS AU LECTEUR.

Les notes qui sont marquées par des lettres, ons été ajoutées à l'ouvrage depuis le concours,

14028

Halter Chaming Mis.

Mar. 18, 1856

A

MONSIEUR ESTEVE,

Trésorier-Général de la Couronne et de la première Cohorte de la Légion d'Honneur; Administrateur-Général des Finances des pays conquis en Prusse, etc. etc.

Monsieur,

Vos vertus publiques et privées commanderoient l'estime dans un siècle vertueux; elles excitent l'admiration dans le nôtre; vos bontés pour ma famille et pour moi, ont imprimé dans mon âme la plus vive reconnoissance: ces sentimens me portent à vous offrir cet ouvrage pour les attester:

Daignez le recevoir avec votre bienveillance et me croire pour la vie,

Monsieur,

Votre très-humble et très-

J. F. SENEAUX FILS

Ac

Morsing ESTRVE,

tanning spull

toward a train of the control of the

and the action of the same of the same

Pala in Al Territoria mini

AL EL STREADER WELL

AVANT-PROPOS.

Lorsque j'entrepris de traiter la question qui fait l'objet de ce mémoire, j'étois loin de m'attendre à l'honneur que la savante Société, à laquelle il devoit être adressé, a daigné lui faire. Je n'avois ni le temps, ni les moyens de finir ce travail, et toutes mes sensations occupées par les objets dont j'étois nouvellement entouré, ne pouvoient se porter que très-foiblement sur cette matière, qui eut demandé une attention soutenue et bien dirigée, et des talens supérieurs.

Néanmoins, l'intérêt de l'humanité m'excitant à entrer en lice, bien éloigné de l'espoir d'approcher du but, n'ambitionnant même pas de l'atteindre; je n'eus, en écrivant, d'autre intention que d'appuyer auprès d'une Société illustre, occupée de la destruction d'un fléau, l'opinion d'un collègue quelconque qui, doué de plus d'érudition et d'éloquence, se seroit occupé à prouver les dangers et l'inutilité du forceps dans la pratique des accouchemens.

J'avois devers moi le plan de mon cours et quelques notes que le hasard m'avoit fait retirer de plusieurs ouvrages sur les accouchemens; j'avois une bibliothèque assez bien choisie sur cette partie de l'art de guérir, et que l'absence de mon respectable père me rendoit absolument disponible, et j'avois cinquantequatre jours pour composer et faire parvenir mon mémoire. Tel étoit l'état de mes moyens, lorsque je pris la plume pour défendre, contre un instrument meurtrier, un sexe aussi foible qu'aimable, et les frêles créatures qu'il conçoit et développe dans son sein.

Quel étonnement ne fut pas le mien, lorsque j'appris que mon mémoire avoit obtenu une mention honorable! Mais je fus bien plus surpris encore, lorsque je fus informé que cette même Société qui avoit appelé l'attention des gens de l'art au secours de la plus belle moitié de l'espèce humaine, avoit couronné un mémoire qui, admettant le forceps dans seize cas, autorisoit le charlatanisme régnant, au lieu de l'enchaîner pour arrêter la série de ses méfaits.

Je ne dus pas croire que l'esprit de parti, que le vertige qui gouverne la plupart des gens de l'art, se fût introduit dans l'âme des savans Sociétaires qui avoient voulu l'extirper des têtes obstétricales; j'aurois fait une insulte à chaque membre de cette savante Compagnie. Car, nelle materie poi dove lo spirito di partito può cagionar la perdita della vita a qualche incauto, converrebbe essere un vero mostro de la specie umana per averlo; sarebbe questo uno de più enormi abusi della ragione, e della scrittura se s'impiegasse ad innalzare una

opinione su i cadaveri delle innocenti vittime umane sacrificatevi (1); je pensai donc que la Société de Médecine de Toulouse, sans égard pour la justesse du raisonnement et la force des preuves, n'avoit recherché que la grâce du style dans les mémoires qui ont concouru, et qu'elle n'avoit donné que son second coupd'œil au fond de la question; je me suis depuis confirmé dans cette opinion, par la lecture du mémoire de M. Weidmann, que cet illustre Professeur m'a fait l'honneur de m'adresser. Je me suis souvent demandé pourquoi la Société de Toulouse avoit retiré son programme sans avoir adjugé le prix entier, car M. Weidmann n'en a obtenu qu'un tiers; mais il m'a été impossible jusqu'à présent de résoudre cette question.

Suivant l'exemple de M. Weidmann, je me détermine à livrer à l'impression mon mémoire, n'ayant d'autre mérite que les imperfections avec lesquelles il a concouru; mais qu'on ne pense pas que je veuille appeler du jugement de la Société illustre qui a prononcé entre ces deux mémoires; j'ai jugé moimême combien méritoit l'éloquence de mon illustre et savant adversaire; néanmoins la même raison qui m'engagea à me livrer à ce travail, c'est-à-dire, l'intérêt de l'humanité contre l'intérêt des accoucheurs forcépistes, m'oblige à présenter ce foible contrepoison au mémoire trop éloquent de M. Weidmann, et j'avoue que si ce savant médecin n'avoit pas fait imprimer son mémoire, j'eusse attendu que la Société de Toulouse les émit tous les deux à la fois.

⁽¹⁾ Sull'innesto del Vajuolo. Pag. 5.

Je terminerai cet avant-propos en donnant copie du jugement de la Société de Médecine de Toulouse que j'extrais, non point d'un journal, mais de la séance publique que cette Société a fait imprimer.

Extrait de la séance publique de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Toulouse, tenue le 4 vendémiaire an 14, (26 septembre 1805). Pag. 2, 3 et 4.

"Dans la séance extraordinaire du 5 fructidor and 12, la Société avoit proposé, pour sujet d'un prix de 300 francs, la question suivante: Déterminer, d'après l'observation, si l'usage du forceps, dans la pratique des accouchemens, est en général utile vou nuisible.

- » Sept mémoires lui ont été successivement envoyés » à l'époque prescrite par le programme, ayant les » devises ci-après:
 - » N.º 1. L'observation des faits est la clef des sciences. Bacon.
 - » N.º 2. Artem experientia fecit, exemplo monstrante viam.
 - » N.º 3. Perindè anceps si nulla quam ubi nimia est. Tacit.
 - N.º 4. Divitias alius fulvo sibi congerat auro; etc. Tibull.

- » N.º 5. Aux plus savans auteurs comme aux plus grands guerriers,

 Apollon ne promet qu'un nom et des lauriers.
- N.º 6. Commence par ces mots: Je ne dissimule point, etc. et finit par le mot, quelconque,
- N.º 7. Per medium tutissimus ibis. Ovid.
- » Un huitième mémoire n'a pu être admis au con-» cours, parce qu'il a été remis après le terme de » rigueur. Il avoit pour devise:

Que de connoissances sont nécessaires, etc.;

Baudelocque.

- » Aucun des sept mémoires qui ont concouru ; » n'ayant entièrement satisfait la Société, elle n'a point » adjugé le prix de trois cents francs qu'elle avoit » promis.
- » Néanmoins, deux mémoires ont singulièrement » fixé son attention. Après un mur examen, la » Société a décerné une médaille de cent francs au » mémoire n.º 3, écrit en latin, dont l'auteur est » M. Weidmann, Professeur de Médecine à Mayence; » et elle a fait une mention honorable du mémoire » n.º 5, qui a pour auteur M. Seneaux fils, Docteur » en Médecine à Montpellier ».

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS CITÉS DANS CE MÉMOIRE.

Alibert. (M.r)

Malgouiré. (M.r.)

Alphonse Leroy. (M. 1) Moschion.

Amand.

Pasta (M.r)

Barthelemy. (M.r)

Pechlin.

Baudelocque. (M.r)

Petit.

Bonnefoi.

Peu.

Burton.

Pitt. (M,r)

Celse.

Plenck.

Collomb.

Puzos.

Roëdérer.

Dandolo. (M.r) Deleurie.

Roonhuisen.

Deventer.

Sacombe. (M.r) Smélie.

Grégoire.

Sue. (M.r)

Guillemeau.

Tarbés. (M. r)

Lamarche. (M.me)

Thenance. (M.r)

Lamotte.

Thouret. (M.r)

Larrey. (M.r)

Tissot.

Leroux.

Waldgrave.

Levret.

FIN de la Table des Auteurs.



SUR L'INUTILITÉ

ET

LE DANGER

DE L'APPLICATION DU FORCEPS,

DANS LES ACCOUCHEMENS.

- » Déterminer, d'après l'observation, si
- > L'USAGE DU FORCEPS , DANS LA PRATIQUE DES
- >> ACCOUCHEMENS, EST EN GÉNÉRAL UTILE OU
- D NUISIBLE.

Nota. La Société désire que l'on précise d'une manière exacte, les cas de l'exclusion ou de l'emploi de cet instrument.

La question qui fait le sujet de ce concours est une des plus intéressantes pour l'humanité, et du genre de celles qui semblent exclure le style académique et n'admettre que celui de l'observation. Au lieu
donc de nous occuper à cadencer chaque
phrase et à mesurer chaque mot, nous
marcherons droit au but, ce à quoi nous
sommes d'ailleurs obligés, vu le peu de
temps que nous avons à céder à ce travail
et la longueur que nous prévoyons devoir
lui donner, ayant à cerner dans ce mémoire tout l'art obstétrique (1).

Notre plan sera simple, ainsi que notre manière d'écrire. Dans la première partie, nous suivrons celui qui nous guideroit si nous avions à faire un cours sur les accouchemens, où nous voudrions parler de tous les cas qui peuvent se présenter à l'artiste. Ainsi nous y examinerons si le forceps peut être utile dans les divers accouchemens naturels, et dans les différens accouchemens laborieux, par les vices de la mère, de l'enfant, des enveloppes, ou par des causes étrangères à ces trois articles : dans la seconde partie nous dé-

⁽¹⁾ Le programme n'est parvenu au concurrent que très-tard.

montrerons que cet instrument est souvent nuisible, et par conséquent dangereux, tant pour l'enfant que pour la mère,

PREMIÈRE PARTIE. INUTILITÉ DU FORCEPS.

Accouchemens naturels (1).

Il sembleroit que l'accouchement naturel, c'est-à-dire, celui où toutes les parties de la mère, de l'enfant et de l'œuf sont disposées de la manière la plus favorable pour la délivrance, dût toujours être à l'abri de l'instrument meurtrier contre lequel nous allons plaider la cause de l'humanité. Cependant combien de fois le forceps n'est-il pas employé dans ce cas, et

⁽¹⁾ Tout le monde étant supposé bien instruit de l'anatomie du bassin et des parties sexuelles, de celle de l'enfant, et surtout de sa tête et de la forme de chaque forceps, inventé jusqu'à présent, ainsi que de la manière de l'appliquer et des lois de la mécanique, etc. nous pensons n'avoir pas besoin de les exposer ici,

même sans qu'il y ait le moindre obstacle à l'accouchement?

L'opération du part traîne-t-elle un peu en longueur, la femme souffre, elle s'impatiente, elle languit d'être délivrée; et l'accoucheur encore plus impatient qu'elle, se hâte d'appliquer ses tenailles et d'opérer avec elles l'extraction de l'enfant: il espère par là être plutôt à même de pouvoir se transporter ailleurs, où il emploira le même moyen avec aussi peu de raison et autant d'inhumanité (1).

Mais quels sont les résultats de cette précipitation qui n'étoit pas nécessaire? Ne peuvent-ils être, ne sont-ils pas en effet préjudiciables à la mère (je fais ici abstraction des effets mécaniques du forceps tant sur la mère que sur l'enfant)? n'étoit-il pas plus important pour elle que l'accouchement suivît sa marche naturelle et qu'il durât plus long-temps? En effet, les

^{(1) «} L'ignorance ou l'empressement d'aller ailleurs » où leur ministère les appelle, fait souvent faire aux » sages-semmes de grands efforts pour s'ouvrir un » passage en dépit de la nature ». Peu, prat. des acc. pag. 145.

douleurs de l'accouchement sont nécessaires pour le dégreffement du placenta
(ce mot douleurs est pris pour contractions
utérines; l'un et l'autre sont l'effet de la
même cause et marchent toujours de compagnie); si en hâtant la sortie de l'enfant
on supprime un grand nombre de ces douleurs, le dégreffement se fera plus tard et
avec beaucoup plus de peine, et s'accompagnera de toutes les douleurs que l'on
aura soustrait à la sortie de l'enfant (1).

Pour obvier à cet inconvénient, que les accoucheurs n'ont pas resté sans remarquer, ils ont employé et conseillé une autre pratique à la suite de celle du forceps, c'est l'arrachement et l'extraction du placenta. Mais encore quel est le résultat de cette manœuvre? En leur donnant la liberté de se transporter plutôt ailleurs les

⁽¹⁾ Il est d'observation qu'après un premier accouchement que l'on aura entièrement abandonné à la nature, le placenta sort presque avec l'enfant, parce qu'il a fallu plus de contractions pour ouvrir les passages. Dans les autres accouchemens de la même femme, il tardera dayantage, et les lochies seront douloureuses.

a-t-elle mis dans le cas de ne faire que du bien à la femme? non sans doute, et les douleurs qu'ils ont retranché et de l'expulsion de l'enfant et de celle du placenta reviennent à celles des lochies, et n'ont pas la même efficacité: les vaisseaux de l'utérus qui se seroient complétement dégorgés restant remplis des matières humorales, que les premières douleurs auroient poussé vers les sinus, la matrice ne peut pas reprendre sen premier volume, et la rotondité de l'abdomen déforme la femme.

Dans le pays que j'habite, la plupart des femmes sont ventrues, et je crois avoir des raisons suffisantes pour penser que cette difformité est l'effet de cette manœuvre à laquelle toutes les sages-femmes et tous les accoucheurs qui y pratiquent, se sont spécialement adonnés.

Outre cet inconvénient qui accompagne toujours le dégreffement forcé du placenta, il y en a de plus graves, mais qui sont moins fréquens; tel est le renversement de l'utérus et l'incapacité de concevoir de nouveau (1).

^{(1) «} Tous les traités d'accouchement font mention

Je ne crois pas devoir insister ici pour prouver que lorsque l'accouchement se présente avec toutes les conditions naturelles, on ne doit pas employer le forceps, et, sans doute, il n'est aucun honnête homme instruit qui n'ait gémi en lisant dans Roëdérer (1), le passage suivant : Plusieurs chirurgiens modernes..... sont » dans l'usage..... d'employer le forceps. » Moins la tête se trouve engagée, plus » cette opération est facile et leur fait » honneur. En effet cet instrument abrège » l'opération, applatit la tête de l'enfant, » l'allonge, dilate les parties génitales, et » retiré selon les règles de l'art, il supplèe » à ce qui manque du côté des douleurs. » Il y a tel chirurgien qui peut, sans » chercher à en imposer, se vanter d'avoir » accouché heureusement six cents fem-

(1) Élémens de l'art des accouchemens, pag 236, § 428.

[»] du renversement de la matrice à la suite de quel-» ques accouchemens, où l'on extrait l'arrière faix » trop précipitamment. OEuvres méd. - chirurg., par Bi. Collomb., page 256.

» mes, dans l'espace de quelques années, » à l'aide de cet instrument. »

Seroit-il possible qu'il y eût eu, dans si peu de temps, à la portée de ce chirurgien tant d'accouchemens laborieux? et ne doit-on pas croire qu'il a appliqué le forceps, dans au moins cinq cent quatre-vingt-quinze accouchemens naturels qui, livrés à eux-mêmes, eussent été sans danger pour la mère et pour son fruit? Oh! combien les accouchemens laborieux sont devenus fréquens, depuis que Smélie et Levret ont mis à la mode l'emploi du forceps! Du temps de Lamotte (1), sur environ quatre cents femmes qui accouchèrent à

^{(1) »} Je puis assurer que pendant les six mois que
» j'y fus admis (dans la salle des accouchées de
» l'Hôtel-Dieu), il n'y eut d'accouchement extraor» dinaire que celui d'un enfant enclavé au passage où
» la présence du chirurgien fût nécessaire, et qui se
» termina cependant sans autre secours que la patience,
» quoiqu'il y eût, pendant tout ce temps-là, trois cent
» cinquante à quatre cents femmes grosses qui étoient
» toutes accouchées par les apprentisses, et rarement
» par la Dame de Lamarche, pour lors maîtresse
» sage-femme de cet hôpital. Lamotte, Tom. 1, Pré» face, pag. VII. »

l'hôtel-dieu de Paris, dans l'espace de six mois, il n'y eut qu'un seul accouchement laborieux. Loin d'aider à la sortie de l'enfant, le forceps ne peut-il pas la retarder, la rendre peut-être impossible? C'est ce que M. le professeur Baudelocque semble vouloir nous faire remarquer (quoique grand applicateur du forceps), lorsqu'il dit « l'on » ne peut, en plusieurs cas, terminer à » son moyen l'accouchement que la na» ture auroit aisément terminé si on ne » l'eût pas contrariée (1). »

Je conclus de ces réflexions, qu'on ne doit jamais employer le forceps dans les accouchemens naturels, et que son application, toujours inutile, peut et doit être nuisible dans la très-grande majorité des cas (a).

⁽¹⁾ Baudelocque, l'Art des accouchemens, Tom, II, pag. 156.

⁽a) » Cependant, & Lucine! un art plein d'imposture

[»] A voulu follement surpasser la nature :

[»] De concert avec lui, l'orgueil, la vanité,

[»] L'intérêt ont séduit, trahi l'humanité.

[»] Ministre de la mort, une secte inhumaine,

> Jalouse de peupler, d'agrandir son domaine,

ACCOUCHEMENS LABORIEUX.

I.re CLASSE.

PAR LES VICES DE LA MÈRE.

Ler ORDRE.

Tenant à toute son habitude.

I.

Hémorragies.

Lorsque les hémorragies viennent compliquer le travail de l'accouchement, on a conseillé l'emploi du forceps dans la vue de hâter l'instant de sa terminaison et d'arrêter l'hémorragie en vidant l'utérus que l'on croit devoir se contracter de suite après

[»] Dans l'antre d'un Cyclope alla forger des fers,

[»] Et parmi les vivans transportant les enfers;

[»] Par mille affrenx tourmens, par d'horribles tortures,

[»] Épouvanta son siècle et les races futures ».

la sortie de l'enfant. Roëderer (1) et M. Baudelocque (2), ainsi que d'autres auteurs, l'ont regardé dans ce cas comme un instrument précieux, et tous les jours on l'applique; mais cette ressource est-elle nécessaire? N'en pourroit-on pas employer qui, plus douces, moins dangereuses et peutêtre plus promptes dans leurs effets ameneroient l'enfant sans aucun péril pour lui ni pour sa mère, et décideroient l'arrêt du sang?

Puzos, un des plus expérimentés accoucheurs que la France ait fourni, pensoit que loin de presser l'accouchement, selon lui, toujours trop prompt, lorsqu'on le force, et sujet à laisser la matrice dans l'inertie; il falloit au contraire laisser aller les choses naturellement, parce que l'accouchement naturel étant plus long, il donne le temps à l'utérus de reprendre les forces nécessaires pour se contracter sur lui-même, après qu'il s'est débarrassé de l'enfant, de l'arrière-faix et des caillots qu'il contenoit;

⁽¹⁾ Ouvrage cité, §. 686. E.

⁽²⁾ Ouvrage cité, §. 1628.

Le Roux (1) et Pasta pensent de même. Ce dernier dit à ce sujet : « Je crois en outre » que ce n'est ni à des secours trop tardifs, » ni à d'autres raisons, qu'il faut attri-» buer la mort des femmes qui ont suc-» combé après l'opération, mais plutôt aux » accidens qui proviennent directement de » l'extraction du fœtus (2) »; et son judicieux et savant traducteur M. Alibert manifeste son sentiment en ajoutant à ces paroles remarquables une note qu'il extrait de l'ouvrage de Le Roux, qui démontre que ce n'est point parce qu'on a fait l'acconchement forcé ou par les pieds, que la malade a été victime, mais parce qu'on s'est trop pressé en le faisant; effet inévitable de l'emploi du forceps, qui ne permet pas de graduer le travail de manière à donner à l'utérus la liberté de se contracter par gradation sur lui-même.

L'autorité de M. le professeur Alphonse Leroy, si grande dans tout ce qui a rap-

⁽¹⁾ Obs. sur les pertes de sang, pag. 95.

⁽²⁾ Traité des pertes de sang chez les femmes enceintes, par Pasta, trad. avec des notes, par M. Alibert, Tom. I, pag. 162,

port à la médecine obstétrique, nous appuie fortement et nous affermit encore plus dans cette opinion: « le vrai savoir ne précipite rien, dit-il à ce sujet (1), et plus loin : « beaucoup de femmes pé-» rissent pour avoir été trop prompte-» ment accouchées..... Je me suis forte-» ment élevé dans mes cours contre cette » précipitation, qui s'est encore accrue » par l'usage des instrumens (2) ». On voit que ce savant accoucheur loin de regarder l'usage du forceps comme utile dans le cas d'hémorragie, pense ainsi que Puzos, Le Roux, Pasta et M. Alibert qu'il faut laisser, autant que possible, aller le travail selon que la nature le dirige, et qu'en le poussant on peut nuire à la vie de la femme, ou du moins la compromettre beaucoup. » Lorsque, en terminant » cet article, pendant le travail de l'en-» fantement, il arrive une perte, je ne » balance pas à faire alors usage du tam-» pon, ainsi que l'a conseillé Le Roux,

⁽¹⁾ Leçons sur les pertes de sang, pag. 52,

⁽²⁾ Ouvr. cité, pag. 52.

adans son ouvrage sur les pertes..... Ce

» moyen empêche l'issue du sang; il ar-

» rive ensuite de petits fourmillemens,

» des douleurs qui peu à peu deviennent

» expulsives; le tampon est d'abord ex-

» pulsé, et l'accouchement se termine «

Dans tous les cas, il vaut mieux, après avoir appliqué le tampon, s'attacher à découvrir si la cause de l'hémorragie ne tient point à un état maladif de toute l'habitude de la femme, et si des remèdes, quelquefois très-simples, ne pourroient pas l'arrêter; mais il faut s'abstreindre de l'emploi du forceps, non-seulement en ce qu'il y a des moyens plus doux et moins dangereux qu'il ne l'est par ses effets mécaniques, mais encore parce qu'il ne faut point précipiter l'accouchement, et que le forceps, en violentant sans ménagement la femme et l'enfant, et ne pouvant graduer leur marche, presse trop la sortie de l'enfant, et compromet éminemment l'existence de la mère encore plus que celle de son fruit (1)

⁽¹⁾ Si de plus grands détails devenoient nécessaires,

II.

Convulsions.

Plenck(1), Deleurie(2), M. Baudelocque (3), etc. regardant, avec juste raison, les convulsions qui surviennent pendant le travail comme un accident très-funeste. ont pensé, surtout les deux premiers, qu'il falloit se hâter d'opérer l'extraction de l'enfant par l'usage du forceps. Je suppose que le cas soit tel qu'ils le peuvent désirer pour appuyer leur opinion, c'est-à-dire, que ces convulsions dépendent des efforts par lesquels l'orifice utérin est porté à s'ouvrir, ce que Plenck et Deleurie regardent comme toujours vrai, lorsque M. Baudelocque le croit moins fréquent ; l'application du forceps pourroit-elle être utile? ne sera-t-elle pas au contraire nuisible?

on pourroit consulter les ouvrages de Le Roux, Pasta, Alphonse Leroy, et le mémoire de Levret sur la cause de la mort subite de quelques femmes très-peu de temps après la terminaison de l'accouchement.

⁽¹⁾ Elémens de l'art des accouch., pag. 209.

⁽²⁾ Traité des accouch., §. 846.

(3) Ouvr. cité, Tom. I, pag. 499 et suiv.

Suivons le raisonnement que fait M. Sacombe dans ce cas. 1.º Si la tête de l'enfant est encore au-dessus du détroit supé, rieur, ne convient-il pas mieux de le retourner et de le retirer par les pieds, que d'introduire un long et large forceps à travers l'orifice de la matrice, dont les fibres dilatées, distendues, par cet instrument, plus qu'il ne le faudroit pour le passage de l'enfant, augmente la cause des convulsions en ajoutant à l'irritation qui les a produites? et auroit-on dessein de mettre ces raisons de côté? seroit-il bien possible dans l'état de désordre où se trouvent les sens de l'accoucheur, qu'il pût bien faire cette application? Désordre causé par le spectacle des convulsions aussi effrayantes que celui de l'hémorragie utérine, désordre prouvé par l'inconséquence qu'il a de vouloir appliquer le forceps et augmenter par là le mal contre lequel il croit porter un remède.

2.º Si la tête de l'enfant a franchi le détroit supérieur et se trouve dans l'excavation, doit-on appliquer le forceps pour hâter sa sortie? Dans l'état d'irritabilité

(17)

où se trouvent toutes les parties molles qui composent l'intérieur du bassin et qui enveloppent la tête de l'enfant avec une force inégale, ce procédé deviendroit funeste à la mère et à l'enfant. Que d'efforts ne faudroitil pas employer pour introduire le forceps! que de ravages dans les parties de la mère! que de contusions et de déchirures sur la tête de l'enfant ne produiroit-on pas alors! et souvent pour contrarier l'effort de la nature qui tend à l'expulser sans ce secours (1), ou pour mieux dire sans ces obstacles.

3.º Si la tête de l'enfant est sortie de la vulve, et si les épaules seules arrêtent l'enfant, où appliqueroit-on le forceps?

^{(1) »} Tous les auteurs citent des exemples de femmes » qui sont accouchées naturellement après plusieurs » accès de fortes convulsions ; et d'autres dans le mo» ment des convulsions même, soit qu'elles laissassent
» des intervalles lucides, ou que la perte de connois» sance fût permanente. La marche du travail, dans
» la plupart de ces cas, semble même plus rapide
» qu'en d'autres, puisque souvent on a trouvé l'en» fant entre les jambes de sa mère, quoiqu'un ins» tant auparavant l'on n'eût remarqué aucune dis» position à l'accouchement. » Baudelocque, Quvri
aité, Tom. I, pag. 504 et 505, §. 1109.

et de quelle utilité seroit-il? Nous n'avons pas besoin de démontrer qu'il seroit parfaitement inutile.

Loin d'employer des moyens de cette nature, il paroît que les remèdes généraux propres à calmer l'agitation de l'organe cérébral et de ses dépendances, conviennent davantage, et il n'est aucun accoucheur vraiment instruit dans son état, qui n'en ait fait l'essai dans cette circonstance avec le plus grand succès. Ainsi les saignées, les bains, les antispasmodiques, etc. sont de plus grande utilité, et tous les jours la pratique nous démontre qu'en détruisant la cause des convulsions, qu'il faut s'attacher à reconnoitre, on a plus de succès et des succès mieux mérités, que par l'usage des instrumens qui au lieu de détruire cette cause ne font souvent que l'augmenter; je ne citerai qu'une observation à l'appui de ces assertions.

Le 30 décembre 1803, je sus mandé par M. de Th...., pour me transporter auprès de Madame son épouse, enceinte et ressentant pour la première sois, à 29 ans, les douleurs de l'ensantement. Le rapport

qu'elle me fit de ce qu'elle éprouvoit, me fit soupçonner que parmi les douleurs utérines, il se mêloit quelques douleurs nerveuses, et mon soupçon étoit confirmé par la connoissance que j'avois du tempérament de la malade, qui étoit extrêmement sensible et irritable; ce qui sembleroit incompatible avec la donceur et la bonté de caractère et de jugement qui en font l'objet de l'estime et de l'amitié de tous ceux qui la connoissent, mais ce qui ne laisse pas d'être. Sa pudeur justement alarmée de ce qu'on avoit appelé un homme pour l'accoucher, et le sentiment intime que j'ai que c'est aux femmes à exercer cet état autant par décence que parce qu'elles sont plus patientes (a), m'empéchèrent de la toucher, et nous engageâmes de concert M. de Th à faire

⁽a) « Digne contemporain du divin Hippocrate,

[»] O fils de Sophronisque, ô vertueux Socrate 1

[»] Qui mieux que toi peut dire à la postérité

[«] Ce que l'art dut au sexe, à sa dextérité?

[»] Toi, dont la chaste mère y consacra ses veilles;

[»] Toi qui, témoinheureux de ses longues merveilles,

[»] Fier d'être issu d'un sang cher à l'humanité,

[»] A louer sa prudence a mis ta vanité;

venir M.lle C***, accoucheuse célèbre et instruite de cette Ville, qui avoit la confiance de la malade, ayant toujours servi Madame sa mère dans toutes ses couches. M.lle C*** reconnut de suite ce que je n'avois pu que soupçonner.

Nous attendîmes pendant long-temps, et l'accouchement marchoit avec une lenteur impatientante. Les douleurs étoient mêlées et combinées de mouvemens convulsifs qui sembloient en être la suite ou l'effet; en sorte que dans l'intervalle de chaque dou-leur il y avoit trois ou quatre convulsions.

Une potion calmante que nous lui administrâmes ne produisit que peu d'effet; cependant les vraies douleurs commen-

[»] Toi, le plus sage enfin des sages de la Grèce.

[»] Qui d'une sage-femme enviois la sagesse!

La Luciniade, Ch. VIII.

[»] Uu despote, un tyran, petit-fils d'Henri quatre,

[»] Qui triompha sans gloire et vainquit sans combattre;

[»] Qui, sans talens, des arts devint le protectenr,

[»] Qui du sang de son peuple abreuva tout flatteur;

[»] Qui de l'Europe enfin prépara la ruine,

[»] Le premier, en Europe, a fait rougir Lucine;

[»] Et changeant en vertu son impudique ardeur .

[»] Au rang des préjugés a placé la pudeur.

cèrent à se presser davantage; l'orifice se dilatoit, mais avec difficulté, au point qu'à peine au bout de trente-six à quarante heures de douleurs presque continuelles, (utérines ou convulsives) avoit-il acquis le diamètre d'un écu de six livres, et environ quatre heures après, les membranes se rompirent et laissèrent couler les eaux. Tout continuoit de marcher avec la même lenteur, excepté les convulsions qui devenoient toujours plus fortes et plus rapprochées, et les calmans ne produisoient plus aucun effet; alors nous nous décidâmes à faire mettre la souffrante dans un bain que nous lui avions fait préparer avec la décoction de quelques plantes émollientes. Au bout d'une demi-heure, elle demanda à en sortir; mais ce peu de temps avoit apporté un grand bien dans son état qui s'étoit singulièrement amélioré; les parties qui auparavant étoient irritées, presque sèches et phlogosées, se trouvèrent moins irritées ettrès-lubréfiées; enfin les douleurs nerveusess'étoient calmées, mais elles revinrent. De nouveau nous fimes remettre la malade dans le bain où elle resta plus long-temps, ce qui rétablit derechef le calme, mieux encore que la première fois. Enfin, environ une heure après qu'elle en fut sortie, le premier janvier 1804 à midi ou à une heure, elle mit au monde une fille bien constituée et bien portante, et le reste de l'accouchement se fit comme à l'ordinaire, c'est-à-dire, que le placenta sortit de suite comme dans tout premier accouchement livré à la nature.

Un fauteur du forceps n'auroit pas permis que la malade souffrit si long-temps et n'auroit pas resté là sans faire usage de son glaive; c'eut été dommage que cette enfant eut été sacrifiée à l'envie d'appliquer cet instrument: elle est vraiment tout-à-fait aimable; elle a été nourrie par sa mère et n'est point encore sevrée (1), et on l'a mise, en la vaccinant, à l'abri des traits cruels de la petite-vérole.

⁽¹⁾ Je remarquerai que la grossesse avoit diminué l'extrême sensibilité de Madame de Th...., et que l'allaitement semble l'avoir guérie de cette disposition extraordinaire aux mouvemens convulsifs, qui ne s'étoit manifestée depuis la gestation, qu'à l'époque de l'accouchement.

Je pourrois citer d'autres observations; mais celle-là suffit avec les raisons déjà données, pour conclure que dans le cas de convulsions, soit qu'elles dépendent de la grossesse ou de l'accouchement, soit qu'elles tiennent à d'autres causes, on ne doit jamais, dans quelque position que se présente l'enfant, employer le forceps qui, au lieu d'être utile, deviendroit funeste à la mère et à l'enfant.

III. Syncopes.

Il arrive quelquefois, après un travail long et pénible, ou à la suite d'une abstinence forcée par la misère ou la maladie, que la femme se trouve tellement affoiblie, que des syncopes ou des défaillances se déclarent et viennent arrêter la marche déjà trop lente de l'accouchement ; l'épuisement des forces produit par de semblables causes ou par l'effet des miasmes débilitans des marais, etc. peut être prévenu avant l'accouchement par l'usage des cordiaux et des nourrissans sagement administrés. L'emploi des toniques amers, et surtout du quinquina, nous paroitroit devoir être efficace, pendant quelques jours avant le terme de la grossesse, surtout dans les pays où règnent beaucoup de marécages, ce qui épargneroit aux pauvres beaucoup de souffrances, et aux riches le voyage qu'ils sont obligés de faire faire à leurs femmes vers le milieu ou la fin de la grossesse, pour les faire accoucher dans des pays sains, où circule un air pur et dégagé de tout miasme des marais (1); mais supposant qu'on n'eut pas pensé à ces précautions, ou qu'on eut été dans l'impossibilité de les prendre, les foiblesses, les syncopes survenant pendant l'accouchement, l'usage du forceps devient-il utile? ne doit-il pas au contraire être dangereux? ne peut-il pas être remplacé par des moyens

⁽¹⁾ Les habitans riches de la ville d'Arles, dans le Département des Bouches-du-Rhône, envoient leurs femmes faire leurs couches à Grenoble ou à Avignon; et il n'est personne qui ne se décide à cette dépense dès qu'il peut la faire. Je tiens le fait d'une accoucheuse instruite de ce pays-là, actuellement établie à Marseille.

plus doux? L'observation démontre qu'on est encore à temps à mettre en usage les conseils que nous venons de donner d'après les auteurs; et on trouve dans Smélie (1) trois observations de femmes exténuées, par la faim ou par des maladies antécédentes, auxquelles les cordiaux et le repos donnèrent des forces suffisantes pour accoucher naturellement et heureusement, et il n'est pas de praticien qui ne fût à même d'en citer, et nous pourrions aussi en donner des exemples, si nous ne craignions de trop accumuler les preuves.

Nous nous croyons donc autorisés à conclure que le repos et les fortifians sont les meilleurs et les seuls moyens à employer dans ce cas, et qu'en provoquant quelques heures de sommeil, par l'emploi d'un narcotique, on met la nature dans le cas de n'avoir besoin d'aucun secours, et surtout des secours mécaniques et meurtriers que les accoucheurs ont l'habitude d'employer pour délivrer promptement les femmes.

⁽¹⁾ Tom. II, pag. 346 jusqu'à 351, recueil XIII, art., obs. I, II, III.

IV.

Hernies.

Quoique les auteurs aient conseillé le forceps pour extraire l'enfant dans le cas où la femme grosse atteinte d'une hernie irréductible, peut, dans les efforts de l'accouchement, souffrir cruellement par une augmentation de cette tumeur et en redouter même l'étranglement; nous ne pensons pas que cet instrument puisse être mis en usage, et nous le regardons, au contraire, comme nuisible dans cette circonstance, comme dans toutes celles dont nous avons déjà parlé, par les désordres que ses effets mécaniques peuvent occasioner.

En effet, quelle nécessité y a-t-il que l'abdomen et le thorax de la femme entrent en contraction pour l'expulsion de l'enfant? Les forces de l'utérus ne sont-elles pas suffisantes pour produire cet effet? Et en engageant la femme à ne pas pousser les douleurs et lui tenant la main sur la tumeur pour l'emboîter et l'empêcher de devenir plus volumineuse; n'est-on pas

délivré de la nécessité de joindre des forces étrangères aux siennes pour compléter l'accouchement?

La nature dans cette circonstance semble se précautionner contre l'emploi de l'instrument meurtrier, chez les femmes qui ne pourroient pas accoucher par les seules forces utérines, et un phénomène remarqué par les auteurs le démontre; ils ont observé que les femmes qui ont des hernies, ont rarement des accouchemens dans lesquels l'enfant se présente naturellement, c'est-à-dire, par la tête. Il en résulte que l'on est alors obligé de tirer l'enfant par les pieds, et qu'on a encore moins besoin des contractions du diaphragme et des muscles abdominaux, et surtout de l'action du terrible et désastreux forceps (1).

⁽¹⁾ Peu, prat. des accouchemens, pag. 577:

Je connois une semme qui, a sa sixième grossesse, sit un effort pour sauter un sossé, ce qui lui occasiona une hernie ombilicale très-volumineuse. Tous ses ensans sont venus depuis dans des positions qu'on appelle contre-nature, et on en a sait l'extraction par les pieds et ils sont tous vivans.

Les accoucheurs n'ont imaginé de conseiller l'emploi de cet instrument dans les
cas de hernies, que pour avoir occasion de
l'appliquer plus souvent; cette maladie
étant très-commune aux femmes dans les
derniers temps de la gestation. Et comment
faisoit-on donc lorsque le forceps n'étoit
pas encore en vogue? Jamais cette maladie a-t-elle mis la mère ou son fruit en
danger avant cette époque? Le forceps est
donc encore inutile dans ce cas où l'on
commence à voir qu'on a voulu en faire,
comme on dit vulgairement, une selle à
tous chevaux.

V.

Rigidité des fibres .- Vieillesse.

Lorsque l'âge ou quelque disposition naturelle ou accidentelle, ont donné à la fibre un état de roideur, qui ne lui permet que très-difficilement de prêter aux efforts de la nature pour l'expulsion de l'enfant, nous ne pensons pas que l'emploi du forceps puisse être plus utile et moins nuisible que dans les cas précédens.

Si pendant les derniers temps de la gestation, on n'a pas eu l'attention de ramollir les parties par les bains, les lavemens, les fumigations, etc., le moment de l'acte peut suffire pour laisser cette libertée, en y joignant la phlébotomie, le secours du levier de Roonhuisen; et la nature qui dirige alors vers les organes sexuels une fluxion lymphatique, aide l'action de ces moyens en inondant toutes les fibres et les mettant à même de s'allonger, bien au-delà de ce qu'on auroit pu attendre, sans ce secours (1). Les ressources de la nature sont si grandes, dans ces circonstances, que des femmes en qui le vagin avoit conservé le diamètre d'un tuyau de plume à écrire jusqu'à la fin de la grossesse, sont accouchées heureusement sans aucun secours de l'art, la dilation des parties s'étant faite dans l'espace d'environ dix-huit heures, autant qu'aux femmes ordinairement bien constituées (2),

⁽¹⁾ Baudelocque, Ouvr. cité, Tom. I, pag. 367, §. 792. et pag. 372, §. 802.

⁽²⁾ Elémens de l'art des accouchemens, par Plenck; trad. par Pitt, pag. 118 et 119, à la note.

Mais si la tête de l'enfant ne pouvoit point se faire jour à travers ces parties, lorsque la nature, ayant fait chevaucher les os du crâne les uns sur les autres, l'auroit considérablement diminuée et allongée par les seules forces expultrices; comment passera-t-elle lorsque le volume du forceps, ajouté au sien, en augmente-roit l'étendue? Comment même pourroit-on placer cet instrument (1)? Qu'on ne dise point que le forceps diminuera encore

^{(1) »} Comment l'employer puisque la tête se trouve » enclavée dans l'orifice de la matrice comme dans un » gant, et qu'elle est tellemens serrée de toutes » parts dans le bassin, qu'on ne sauroit introduire » l'aiguille la plus mince entr'elle et les parties gé-» nitales, dans quelque endroit qu'on tente de le » faire? On ne peut certainement introduire l'instru-» ment sans blesser la tête et les parties; c'est encore » pire lorsqu'on tire fortement en bas les branches de » l'instrument, lorsque les bords des parties qui ser-» rent la tête sont enflammées et disposées à la gan-» grène, on peut bien dans ce cas introduire les » branches du forceps, on peut saisir la tête et la » tirer, mais on la blesse, quoiqu'on n'emploie cet » instrument que pour la conserver, on déchire les » parties génitales, on cause une gangrène, etc. » Roederer, Ouvr. cité, pag. 229-240.

plus les diamètres de la tête; car s'il pouvoit se faire, ce ne seroit jamais qu'au détriment de l'enfant et de la mère, qui certainement en souffriroient tous les deux et surtout le premier. Roëdérer nous l'annonce par le passage suivant : « si la tête » est déjà allongée, si l'occiput est fort » avancé, si les os du crâne se croisent » les uns sur les autres, si la tête a une » tumeur considérable; c'est inutilement » qu'on se promettroit que la nature ou » l'art, puissent la comprimer davantage. » En effet les changemens qui peuvent » survenir dans la figure de la tête; la » mobilité de ces parties, l'extension des » ligamens qui les unissent, ne sauroient » aller à l'infini (1).

Nous estimons donc le forceps, un instrument inutile et dangereux dans ce cas, et nous pensons qu'il doit être proscrit comme dans les cas précédens.

⁽¹⁾ Roëdérer, pag. 238,

VI.

Obésité.

La surcharge de graisse dans toutes les parties du corps, qui devient très-souvent un obstacle à la conception, permet cependant quelquefois que cet acte s'opère; et lorsque l'époque de l'accouchement est arrivée, elle peut le rendre difficile en étrécissant considérablement les voies par lesquelles l'enfant doit passer. Dans cet état de choses, le forceps, au lieu de hâter l'instant de l'accouchement, est plutôt à même de le retarder et même de le rendre impossible. Son volume ajouté à celui de la tête de l'enfant, la délicatesse des organes de la femme qu'il peut blesser, la certitude que la mère a des forces suffisantes pour soutenir un long accouchement, l'impossibilité où l'on est, par l'emploi du forceps, de diminuer davantage les diamètres de la tête, sont autant de raisons qui s'opposent à l'application de cet instrument, et qui come mandent de laisser à la nature seule une opération qu'elle terminera heureusement, si l'enfant est convenablement situé, et dont on ne sauroit qu'entraver la marche en voulant la rendre plus prompte, tandis que la nature travaillant peu-à-peu, dilatera les parties de la mère, sans des douleurs aussi fortes et sans danger, et assurera l'existence de l'enfant, que le forceps auroit inévitablement compromise.

II.e ORDRE.

Accouchemens laborieux, par les vices de la mère tenant à l'état des parties dures du bassin.

I.

Bassin trop large.

La trop grande largeur du bassin no pouvant rendre l'accouchement laborieux qu'en permettant ou causant des obliquités ou des descentes de matrice, il sera parlé dans ces articles de l'inutilité du forceps dans ce cas, etc.

II.

Bassin trop étroit.

Il a'est question ici que du bassin qui est bien conformé et proportionné par rapport à lui-même et peut-être même à l'individu à qui il appartient, mais qui est décidément petit relativement aux bassins des individus de même sexe et de même espèce, et relativement à l'enfant qui doit le traverser et que nous supposons conformé selon les proportions naturelles de tout enfant à terme.

Il est certain que, dans ce cas, le forceps est un des moyens les plus désastreux et les plus funestes à la société, que l'on puisse mettre en pratique, et que son inutilité et ses dangers doivent nous engager à le proscrire presque entièrement. De deux choses l'une: ou le forceps pourra venir à bout de diminuer le volume de la tête de l'enfant au-delà de ce qu'auroient fait les efforts naturels de l'utérus, ou il ne le pourra pas; s'il le peut, il n'y a pas de doute que

l'enfant ne soit la victime de cette opération et qu'il ne périsse au passage par les fractures du crâne, la trop forte compression, la désorganisation de son cerveau, ou, quelques jours après sa naissance, par les convulsions résultats de ces désordres; et il n'est pas assuré que la mère soit exempte des accidens fréquens qui déterminent l'application du forceps (1).

Si on ne peut produire cet effet par le moyen du forceps, il est inutile, d'ailleurs les douleurs que son emploi aura procurées à la mère, etc. doivent nous décider à ne pas nous en servir (2). Il faut toujours s'attendre à faire deux victimes si on l'applique, et l'obstacle venant de la

⁽¹⁾ Si la tête est trop comprimée lorsque le bassin est trop étroit ou la tête trop volumineuse, elle doit l'être bien plus lorsqu'on emploie le forceps. Burton, Tom. II, pag. 299.

⁽²⁾ En ne considérant cet instrument que comme une ressource pour terminer l'accouchement, abstraction faite de l'atteinte funeste qu'il peut donner à la vie de l'enfant et aux parties de la mère, i faudroit encore mettre des bornes à son usage. Baudelocque, Tom. 11, pag. 178, §. 1609.

mère; pourquoi sacrifier son enfant? Pourquoi ne pas préférer d'autres moyens qui pourroient assurer la vie de tous les deux, surtout lorsque ces moyens sont la patience (1), les bains domestiques, la saignée, le levier de Roonhuison, ou l'accouchement par les pieds (2); et d'ailleurs n'est-il pas injuste de perdre, par cet instrument, une victime innocente, parce que sa mère sera contrefaite, et qu'il faudra qu'à chaque couche on fasse le même sacrifice; cette atrocité ne devroit-elle pas exciter la surveillance du gouvernement et la vengeance des lois, et celles-ci ne devroientelles pas protéger la postérité contre cette espèce de brigandage moderne.

⁽¹⁾ La promenade dans la chambre est très-utile, » en ce que, pendant ce temps, les ligamens des » articulations se relâchent, et le sacrum ne porte » pas le poids de tout le corps. Peu, pag. 159.

^{(2) »} Quand la tête est trop grosse, ou le bassin trop » étroit, l'enfant doit être amené par les pieds plutôt » que d'appliquer le forceps. (Voy. Burton, Tom. II, pag. 372 et suiv.)

[»] La tête sera moins comprimée par les os du bassin, » l'enfant étant retourné, que par le forceps placé » entre elle et ces os. » (Burton, Tom. II, pag. 448.

Je n'aurois besoin d'employer, auprès d'elles, ni la philosophie, devenue de nos jours une science générale ni la religion de tous les peuples et de tous les temps (1). L'illustre société qui a déjà donné l'éveil sur cette question, frappera d'anathème cet instrument meurtrier; et l'heureuse influence qu'elle exerce le proscrira du globe, et le condamnera à rester prisonnier dans les arsenaux, comme un témoignage authentique de l'efficacité de l'imagination pour tromper la raison, et la tenir même, pendant des siècles entiers, déviée du sentier de la vérité (2); et non pour s'en servir dans le besoin.

⁽¹⁾ Voyez dans l'ouvrage de Peu, la décision que les docteurs en théologie, consultés à ce sujet, ont rendue, pag. 364 et suivantes.

^{(2) »} Una luminosa tesimoniansa di quanto l'imagi» nazione sia efficace onde affascinar la ragione eter» nela la anchi per secoli interi deviata dal sentiero
» della verità. » Dandolo, fondamenti della scienza
fisico-chimica articolo ossugeno, pag. 35g. Ce sort
réservé au forceps de Levret et de Smellie, etc., est
aussi réservé à celui de M. Thenance, auquel j'ai
remarqué tous les défauts que la Société de médecine

Nous venons de recevoir de M.*** l'observation suivante, que nous croyons devoir trouver place ici. M.lle Julie F.***, âgée de vingt-six ans, très-petite de taille, ayant un bassin extrêmement étroit, voulut absolument se marier, malgré les conseils de son beau-frère, officier de santé, M. F.***, qui lui annonça que jamais elle ne seroit en état d'accoucher par les voies ordinaires. Elle devint bientôt enceinte; le terme de la grossesse arrivé, les premiers phénomènes de l'accouchement développés, on vit l'impossibilité physique que l'accouchement se fit, et MM. B.*** et L.***, tous deux accoucheurs renommés, et M. F.*** le déclarèrent aux parens. M. F.*** proposa l'opération césarienne, comme le seul moyen de sauver l'enfant et peut-être la mère; MM. B.*** et L. *** s'y opposèrent, et prétendirent que l'emploi du forceps devoit la

de Toulouse a devinés sur la simple exposition de la gravure, et de plus, le trop d'ampleur des cuillers qui assure qu'il est difficile, en s'en servant, de ne pas déchirer la fourchette et quelquefois même le périnée.

délivrer. Enfin l'instrument terrible fut mis en usage, l'enfant ne sortit pas, la patiente souffroit des douleurs attroces, l'utérus était dans un état d'inflammation extrême. On déclara qu'il falloit attendre; enfin, au bout de douze heures, ou de dixhuit, on renouvela les tentatives avec le forceps, l'enfant fut retiré mort; les douleurs continuèrent à la mère avec la même · violence, et elle mourut, trois jours après, dans les tourmens les plus affreux, et avec tous les symptômes qui annoncent la gangrène de la matrice. MM. L.*** et B.*** n'ont pas cru devoir en accuser le forceps, car l'un prétend qu'il a été mis en usage trop tard, l'autre qu'on l'a employé trop tôt; reste que la mère et l'enfant sont morts tous les deux, et que par l'opération césarienne que proposoit M.F.***, si on l'eut faite au commencement du travail, on auroit indubitablement sauvé l'enfant, et il y a apparence que la mère auroit pu aussi éviter la mort. On assure qu'elle étoit résolue à supporter cette opération.

III.

Difformités du Bassin.

Quelles que soient les difformités du bassin qui en rétrécissent les détroits ou la capacité, et quoique ce soit dans la vue d'y remédier que les forceps ont été d'abord inventés; on ne voit pas que l'emploi de cet instrument puisse faire traverser ce cylindre osseux à la tête de l'enfant, sans exposer éminemment sa vie au passage (1), ou tout au moins sans l'exposer à mourir dans les convulsions, dans la première huitaine après sa naissance, par les suites de la trop forte compression ou de la désorganisation de

⁽¹⁾ Quand il n'existe pas de rapports exacts entre les dimensions de la tête de l'enfant et celles du bassin de la mère; la mère ainsi que l'enfant en éprouvent un détriment plus ou moins considérable, mais toujours beaucoup plus désastreux que lorsque ce rapport existe naturellement. Baudelocque, Tom. 11, pag. 159, §. 1694.

son cerveau (1); mais est-il encore bien possible de l'extraire sans nuire à la mère? L'expérience nous prouve que toutes les fois qu'on a voulu employer le forceps dans ce cas, il y a eu au moins une victime, et plus souvent encore il y en a eu deux (2).

Je n'aurai pas l'injustice de penser, avec M. Sacombe, que ceux qui dans ces circonstances, cherchent dans les moyens de l'art, la vie des deux individus, sont de mauvaise foi ou des ignorans, et que la nature seule peut opérer l'accou-

^{(1) »} Lorsque la tête est une fois comprimée, elle » oppose une si forte résistance, que quelques efforts » que l'on fasse pour la tirer avec le forceps, il s'al- » longe et se rompt plutôt que de comprimer davan- » tage la tête; si l'on pousse plus loin cette compres- » sion, on détruit l'organisation du cerveau, et on » ôte la vie à l'enfant. » Roëdérer, pag. 239.

^{(2) »} Lorsque le sacrum et le pubis sont trop près » l'un de l'autre; car alors la tête ne peut avancer » suffisamment pour être bien à portée de cet ins » trument, et, s'il pouvoit l'atteindre, il ne pourroit » pas la faire sortir sans diminuer son volume, et » faire beaucoup de mal à la mère. » Burton; Tom, I, pag. 358.

chement; non sans doute, quelque confiance que je puisse avoir dans les ressources de la nature, je ne la crois pas assez forte pour produire des effets semblables. Mais je pense, avec M. Sacombe et l'illustre M. Leroy, que l'emploi du forceps ne peut être d'aucune utilité, ni pour le salut de la mère, ni pour celui de l'enfant. Que si, dans les premiers instans du travail on étoit appelé, et avant que la tête se fût engagée, on eût vu que la difformité ou l'étroitesse du bassin n'étoit pas assez considérable pour opposer un obstacle absolu à la sortie du fœtus, et qu'en conséquence, pour que cette sortie fût plus facile, ont eût retourné et retiré l'enfant par les pieds; position qui, d'après l'observation de Burton et de plusieurs autres, proportionne mieux le volume des parties de l'enfant avec celui des parties de la mère, et qui compromet moins l'existence de ce premier (1); alors, sans doute, on auroit eu tort de ne pas employer cette manœuvre; mais si le bassin étoit trop

⁽¹⁾ Voyez la seconde note de la page 36.

difformé ou trop rétréci, pour qu'elle pût réussir, nous pensons que le forceps réussiroit bien moins encore, et que tous les efforts que l'on pourroit faire avec cet instrument, n'auroient d'autre succès que de déterminer plus douloureusement la mort de la mère et celle de son enfant (1).

Il faudroit donc, dans ces circonstances, en sauver un définitivement (et peut-être réussiroit-on à les arracher tous les deux à la mort) soit par l'opération signultienne, si le bassin étoit rétréci dans ses diamètres transversal ou oblique, soit en repoussant le sacrum en arrière et le pubis en avant, ainsi qu'on l'a proposé (2); si l'angustie se trouve au détroit antéropostérieur, soit en faisant l'opération césa-

⁽¹⁾ Voy. Burton, Tom. I, pag. 337, Tom. II, pag. 350 et 353.

⁽²⁾ Séance extraordinaire de la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, du 5 Fructidor an 12, pag. 43. 44.

J'ignore comment est construit le dilatateur pelvien; mais je crois qu'il seroit possible et intéressant de produire l'effet que l'inventeur de cet instrument paroît s'être proposé.

rienne, si les autres procédés étoient impraticables. Par tous ces moyens l'enfant est inévitablement sauvé, et la mère risque beaucoup de l'être aussi; tandis que, par l'application du forceps, il y a à parier dix contre un, que tous les deux périront des suites de cette manœuvre.

III. ORDRE.

Accouchemens laborieux, par les vices de la mère, tenant à l'état des parties molles du bassin.

I.

Obliquités de la matrice.

Les auteurs qui ont traité des accouchemens, conseillent le forceps très-inconsidérément, et, pour ainsi dire, par l'habitude qu'ils ont de le conseiller toutes les fois qu'ils trouvent des obstacles ou

un embarras quelconque dans l'accouchement, aussi quelquefois se démententils quelques lignes après celles où ils ont mis en avant ce moyen. Par exemple, Rædérer, dans les cas d'obliquités, pour ponsser la tête de l'enfant vers l'axe du détroit abdominal du bassin et y amener aussi l'orifice utérin, veut (pag. 276) qu'on se serve du levier ou d'une branche du forceps, et si cela ne réussit pas, il veut (pag. 277) employer le forceps pour retirer l'enfant, et dans cette même page (277), pour de plus grandes obliquités, il rejette le forceps, pour recommander de retourner l'enfant et de le retirer par les pieds. Sa doctrine à cet égard est mauvaise et les instrumens doivent être rejettés, par la raison qui peut le plus peut le moins.

Lorsque la simple position de la femme et un mouvement de deux doigts seulement de l'accoucheur, peuvent ramener l'utérus et le retenir dans une position, telle que les deux axes du bassin et de l'orifice de la matrice soient en rapport comme dans l'état naturel, nous ne voyons pas où est la nécessité d'avoir recours aux instrumens et surtout au forceps pour faire l'extraction de l'enfant, que la nature opérera sans inconvénient et selon sa marche ordinaire.

Loin que cet instrument puisse être utile dans cette circonstance, nous estimons qu'il pourroit être au contraire trèsdangereux. En général, les obliquités de matrice s'accompagnent de la trop grande largeur du bassin ; je ne blâmerai ni ne louerai point l'opinion de ceux qui attribuent l'obliquité à cette trop grande largeur, ou de ceux qui le font dépendre de l'implantation du placenta dans toute autre partie de la matrice que son fond: cet objet n'entre point dans la question; mais il n'en est pas moins vrai que ce sont les femmes qui ont le bassin large, en qui on rencontre le plus fréquemment des obliquités de matrice, c'est d'après ma propre expérience que j'affirme ce fait. Si donc, dans une telle disposition de choses, on va porter les tenailles dans le sein de la mère pour en arracher l'enfant, outre les mutilations que l'on peut procurer à l'enfant, ne risque-t-on pas de causer à la mère ces affections incommodes et désagréables, que l'on désigne sous les noms de renversement, de chute de matrice, de déchirure du périnée (a), etc. C'est ce qui est arrivé très-souvent, et sans en avoir été le témoin oculaire, car je n'aurois pas souffert qu'on fit l'application du forceps et encore moins qu'on en abusât; j'ai connu des victimes de cette étourderie, ou pour mieux dire du fanatisme, qu'ont certains accoucheurs pour cet instrument.

II.

Rigidité, clôture, squirrosité de l'orifice utérin, etc.

Il faut que l'envie et l'habitude qu'ont certains accoucheurs d'appliquer le forceps,

⁽a) Sur vingt femmes à qui l'on a appliqué le forceps, il y en a au moins quinze qui ont le périnée déchiré, et chez lesquelles les deux ouvertures inférieures n'en font qu'une.

maîtrise bien leur esprit et leur volonté, pour les décider à le faire dans ces cas, où la patience, les fumigations, les injections émollientes et les instrumens tranchans, sont les seuls moyens de dilater l'orifice. Smellie conseille le forceps dans le cas de rigidité de l'orifice de la matrice, qui peut dépendre, d'après son propre aveu, de l'âge de la femme, de quelques callosités considérables, ou de quelque glande engorgée, ou de quelque tumeur squirreuse. « Toutes circonstances dans » lesquelles un accoucheur prudent ne » fera jamais usage du forceps, parce que » cet instrument ne peut détruire ni la » rigidité ou la callosité de l'orifice de la » matrice, ni les glandes et les tumeurs » squirreuses, et qu'il ajoute au volume » et à la dureté de la tête, au lieu de » les diminuer (1) ». Cependant, encore M. Thenance cite une observation dans laquelle il l'a appliqué dans cette circonstance (2), il est question d'une femme

⁽¹⁾ Burton, Tom. II, pag. 331.

⁽²⁾ Nouveau forceps non croisé, par M. Thenance, pag. 106.

qui, dans les douleurs de l'accouchement, souffrant beaucoup trop de temps sans que l'orifice pût s'ouvrir, poussa et expulsa la tête et le cou de l'enfant, encore contenus dans l'utérus, jusque hors de la vulve, au moyen des contractions de l'abdomen et de celles du diaphragme, et non par les douleurs expulsives, ainsi que le pense l'auteur de l'observation (1), après avoir incisé trois frois les bords cartilagineux de l'orifice, dans une étendue assez considérable, pour lui permettre l'introduction de son forceps; qu'avoit-il besoin de cet instrument? La tête n'auroit-elle pas passé par les seules contrac-

⁽¹⁾ Les douleurs expulsives sont les contractions de l'utérus; les contractions du diaphragme et des muscles abdominaux sont accessoires, secondaires, et tiennent ou dépendent, pour ainsi dire, de la volonté de la femme, excepté néanmoins dans les derniers temps de la marche de la tête, lorsqu'elle s'appuie sur le fondement et le presse avec violence. Les douleurs expulsives suffiroient pour l'accouchement; les accessoires ou abdominales ne réussiroient qu'à expulser la matrice et le fœtus tout à la fois, ainsi que cela est arrivé dans l'observation cités par M. Thenance,

tions utérines, c'est-à-dire, expulsives qui n'auroient pas sorti davantage la matrice, car la matrice ne peut pas se chasser de sa place par ses propres contractions? Que ne suivoit-il l'exemple de Deventer? Mais-il eût fallu la patience de cet accoucheur qu'il cite (a), et il n'eût pas eu la satisfaction d'appliquer son forceps sans nécessité et sans utilité, autre que d'économiser un peu de temps.

III.

Rupture de l'utérus.

La matrice rompue, si la tête de l'enfant avoit franchi le détroit supérieur du bassin, paroît un cas où l'on pourroit appliquer le forceps pour opérer la sortie de l'enfant, soit qu'il fût mort ou vivant, pourvu qu'il n'eût pas refoulé de l'utérus dans la cavité du ventre, et qu'il fût possible d'intro-

La Luciniade, ch. 7.

⁽a) » Deventer est un Dieu consolant les humains, » Et brisant les crochets de ses puissantes mains ».

duire cet instrument; mais si l'enfant se présentoit par toute autre partie que la tête, il faudroit le retourner de suite, le tirer par les pieds, et, s'il y avoit du sang épanché dans l'intérieur de la cavité abdominale, l'extraire par une incision faite à la partie inférieure du basventre, ainsi que l'enseigne Petit (a), ou bien de procéder à la gastrotomie.

IV.

Inertie de l'utérus.

Le défaut des douleurs expulsives, soit à la suite d'un travail long et pénible, soit par l'effet de quelque affection maladive qui aura affoibli considérablement la femme, soit par l'effet de quelque passion d'âme ou de quelque odeur suave; soit, enfin, parce que l'utérus trop distendu par les parties qu'il contient, a perdu le ton et l'élasticité nécessaires pour revenir sur ces parties, à l'effet de les pousser

⁽a) Mém. de l'Acad, de Chir. Tom, I.

hors de sa capacité, est un de ces cas dans lesquels on a le plus fortement conseillé et le plus fréquemment employé le forceps. Dès que cette inertie se manifeste, on a de suite recours à cet instrument qui bien souvent, après avoir beaucoup et pendant long-temps fait souffrir vainement et la mère et l'enfant, est retiré sans avoir produit aucun bon effet. Loin que nous pensions que son application puisse être utile, nous la croyons au contraire toujours nuisible: 1.º parce qu'elle fatigue considérablement la femme, et achève de lui enlever le peu de forces qui lui restent; 2,0 en ce qu'elle fait souffrir l'enfant, et par la compression de la tête, et par le tiraillement du cou; 3.º en ce que, si elle est suivie de succès, c'està-dire, si le forceps vient à bout de retirer l'enfant, l'inertie subsistant toujours, la malade peut périr d'une hémorragie qu'il sera d'autant plus difficile d'arrêter, que la cavité utérine plus vaste, et les parois de cet organe ainsi que son fond, trop fatigués pour revenir sur eux-mêmes, fourniront au sang un réservoir intérieur,

dans lequel il pourra s'épancher, malgré tous les tamponemens qu'on fera et même sans tamponemens; car on sait que lorsque le fond et le corps de l'utérus sont passifs, le cou de cet organe est actif et se contracte; et c'est dans ce cas d'inertie que l'orifice, après le passage de la tête, revient sur lui-même et étrangle, pour ainsi dire, le cou de l'enfant, ainsi que l'avoit reconnu Burton (1).

Roëdérer (2) et Smélie insistent beaucoup sur la nécessité d'appliquer le forceps dans cette circonstance dernière, et Burton (3), après avoir blâmé l'emploi de cet instrument, propose des moyens aussi étrangers, tels que crochets, etc. M. Larrey, professeur d'accouchemens à Nismes,

⁽¹⁾ Tom. II, pag. 350.

^{(2) §. 374,} A. Et au §. 575, il dit: Les ignorans » pour avoir négligé les pratiques que j'ai indiquées » (§. précédent) violentent la mère et l'enfant, et » tirent la tête avec tant de force, que le tronc ne » venant point, elle s'arrache, surtout si le fœtus » étant pourri, les ligamens des os et les chairs se » trouvent extrêmement relâchés ».

⁽³⁾ Tom. II, pag. 350 et 351.

instruit par la nécessité (1), a trouvé le moyen le plus efficace d'amener ces sortes d'accouchemens à une heureuse fin. Appelé, en l'an 7, pour accoucher une femme qui, depuis cinq jours, étoit dans le travail, et qui avoit fait les eaux le second jour; la tête sortie de la vulve quelques heures après l'évacuation des eaux, avoit permis de faire supporter au cou des extensions fortes et réitérées, exercées par la sage-femme, mais ces extensions n'a-

⁽¹⁾ Quoique M. Larrey ait eu la modestie de dire que c'est au hasard qu'il doit ce procédé, nous ne lui rendons pas moins la justice qu'il mérite, il est permis à la véritable amitié de relever le talent modeste, et mon attachement pour M. Larrey m'oblige à lui montrer le tort qu'il a contracté envers luimême, en attribuant au hasard une conduite que les auteurs les plus renommés dans l'art des accouchemens, n'ont pas tenu dans la même circonstance; c'est ce qui prouve que si les accoucheurs cherchoient les moyens d'opérer les accouchemens sans employer leur terrible forceps, ils en viendroient à bout, et que par conséquent l'invention du forceps a retardé de beaucoup la marche de l'art vers sa perfection. (Voyez Annales de la Société de Méde. cine-pratique de Montpellier , Tom. 1. 1.re Partie. Page 291.)

voient eu aucun succès. L'abdomen avoit autant de volume qu'avant le travail; il n'y avoit ni perte, ni douleurs expulsives, mais un malaise général et des tranchées. M. Larrey, après avoir situé convenablement la femme, essaya mais inutilement des extensions sur la tête; il introduisit sa main dans le vagin, et trouva au bassin plus de largeur qu'il n'en falloit, les épaules libres et le cou de l'utérus resserré sur celui de l'enfant, mais quoiqu'avec peine les doigts pouvoient y pénétrer. M. Larrey eut la sage précaution de laisser prendre un peu de repos à la femme; le soir il la trouva dans la même position; et il recommença les extensions qui n'eurent pas plus de succès: il imagina alors que l'obstacle venant du resserrement du cou de l'utérus sur celui de l'enfant, il convenoit d'employer des moyens pour distendre outre mesure celui de l'organe; il introduisit en conséquence ses doigts, dilata l'orifice, revint à la charge en faisant faire à ses doigts le tour du cou de l'enfant; de l'autre main il faisoit des frictions douces sur le bas-ventre, alors il sentit tout le long de la main placéé dans le vagin, un courant d'air très-fort, accompagné d'un sifflement que les assistans entendirent, et qui fut immédiatement suivi de la sortie de l'enfant, de celle du placenta et de la diminution subite de l'abdomen (1). En l'an 9, il eut occasion de faire la même observation sur une femme qui étoit en travail depuis huit jours; et sur une autre qui étoit seulement restée un jour dans cet état; la même manœuvre lui réussit parfaitement.

L'exposé seul de cette pratique, en faisant honneur à celui qui l'a mise en avant, fait aussi le procès aux fauteurs du forceps, et leur démontre quelquefois, par les procédés les plus simples, qu'on pourroit amener à une heureuse fin des accouchemens qui paroissent difficiles, et dans lesquels ils se hâtent d'employer leur instrument favori (a), le plus souvent sans

⁽¹⁾ Journal de médecine de la Société de médecinepratique de Montpellier. Tom. I. Pag. 292 et suiv.

⁽a) Mon perruquier avoit sa femme en travail, la sage-femme trouve que les douleurs sont foibles, on envoie chercher un accoucheur (cet homme ne

qu'après avoir fait prendre à la malade, dans le cas d'inertie de l'utérus, un bouillon nourrissant et cordial, dans lequel même on pourroit faire entrer un narcotique capable de calmer l'agitation de ses sens, on lui laissât prendre quelques heures de repos? Nous avons des observations qui prouvent l'efficacité de cette méthode; et on a vu des femmes qui par le seul repos de quelques heures, 'décidé seulement par l'extrême fatigue où les avoit réduites le travail, ont repris des forces suffisantes pour accoucher heureusement et sans aucun secours de l'art. Nous pour-

me connoissoit pas encore, et il fait appeler un autre chirurgien que moi dans la ville), celui-ci applique de suite son forceps: l'enfant qui a en le bonheur d'en échapper porte une cicatrice à la partie postérieure de la tête du côté gauche, et une autre très-considérable et difforme à l'angle externe de l'œil droit, et sa femme a des douleurs continuelles dans les parties sexuelles, elle ne veut pas les laisser examiner; depuis cette époque s'étant trouvée deux fois dans la même situation, elle n'a pas voulu d'accoucheur, et elle a enfanté heureusement.

rions citer des exemples de femmes qui, dans la même situation, tourmentées pendant plusieurs heures par le forceps, enfin abandonnées à leurs propres moyens, se sont livrées au sommeil et, après quelques heures de tranquillité, ont mis au monde, sans aucun autre secours que les forces utérines revenues, les enfans qui avoient été si violemment tourmentés par le forceps. Un fait de cette nature s'est passé à Montpellier, il y a environ vingt ans, dans l'hôpital St-Eloi, et un accoucheur renommé de cette ville y employa vainement toute son adresse et toutes ses forces et celle de deux aides; la femme accoucha naturellement quatre heures après qu'on l'ent laissée, après avoir dormi pendant tout ce temps-là (1). Nous concluons de tout cela que, dans le cas d'inertie de l'utérus, il faut élaborer les forces par les cordiaux, les analeptiques, les frictions locales, sur l'hypogastre avec les

⁽¹⁾ M. Estor, célèbre chirurgien de Montpellier, qui étoit alors gagnant maîtrise dans cet hôpital, nous a adressé cette observation,

spiritueux, par les titilations de l'orifice utérin, donner beaucoup de courage à la malade et rejetter le forceps.

V.

Abcès, excroissances du vagin.

L'application du forceps ne sauroit être faite, dans le cas où un abcès formé dans l'intérieur du bassin avec ou sans inflammation trop considérable, sans occasioner inutilement de très-vives douleurs à la femme; ce n'est qu'en évacuant la matière contenue dans la tumeur qu'on peut faciliter la sortie de l'enfant, et ce n'est pas du ressort du forceps.

Il en est de même des excroissances vénériennes ou autres qui peuvent s'être établies dans l'intérieur du vagin, le forceps ne peut les détruire; l'instrument tranchant est, pour ces deux cas, le moyen le plus simple, le plus prompt, le moins douloureux et le plus efficace; l'application du forceps y seroit, non-seulement inutile, mais nuisible.

VI.

Cloture du vagin, de la vulve.

La conception ne sauroit avoir lieu, sans qu'il y ait une communication directe entre l'utérus de la femme et la verge de l'homme, et sans que l'éjaculation de ce dernier ne pénétrât dans la cavité de la matrice, telle qu'elle est sortie du canal urétral; en conséquence, il est impossible de croire que le vagin, la vulve ou l'orifice utérin, absolument clôturés dans une femme, elle ait été capable de concevoir; à moins que la matière séminale ne soit parvenue à l'utérus, par d'autres voies, que les ordinaires.

Il peut cependant arriver que, quelque temps après la conception, des accidens décident cette clôture, tels que des brûlures, des inflammations, etc. C'est ce qui a pu arriver plus d'une fois, et la clôture être complète.

Il a pu également arriver qu'une femme soit devenue enceinte, quoiqu'ayant les diamètres du vagin tellement resserrés, qu'à peine y auroit-on pu introduire un tuyau de plume à écrire, et que par conséquent cette opération se soit exécutée sans intromission. Plenck (1) nous en cite deux exemples; mais, dans ces cas, l'usage du forceps peut-il être de quelque utilité? Ne passeroit-on pas pour avoir oublié tout ce que la raison doit apprendre, si on l'osoit proposer sérieusement à des personnes judicieuses? Nous croyons qu'on n'a jamais dû en faire la proposition que par ironie, et par conséquent que l'on n'en a jamais fait l'application.

⁽¹⁾ Voyez la seconde note page 29; note page 50; seconde note page 48, et note page 49.

II.e CLASSE.

Accouchemens laborieux par les vices de l'enfant.

I.er ORDRE.

Relativement à son état actuel.

ARTICLE Ler

Trop de volume dans ses parties.

I.

Tête de l'enfant trop grosse.

Que la tête soit trop grosse ou le bassin trop étroit, les circonstances sont les mêmes, et l'accouchement sera plus long et plus pénible (1). Nous ferons aussi dans

⁽¹⁾ J'entends parler ici d'une tête grosse et dans un état physiologique, et non d'une tête hydrocéphale; car, dans ce dernier cas, personne n'ignore qu'en la perçant et en vidant le liquide contenu, la tête s'affaisse et devient dans sa grosseur naturelle;

ce s, le même raisonnement que nous avons fait sur celui du bassin trop étroit, pour prouver que le forceps ne doit et ne peut être appliqué dans le cas, dont il est actuellement question. (Voyez à la page 34 de ce mémoire).

En effet, quoique la tête soit volumi. neuse, les sutures ne doivent pas être ossifiées, les intervalles membraneux qui séparent les os du crâne doivent être au moins de même diamètre, et en soutenant les forces de la mère, lui donnant une bonne situation, la faisant un peu marcher (1); les contractions utérines et la résistance des parties de la femme feront chevaucher les os du crâne, autant que dans les accouchemens ordinaires et même plus, c'est-à-dire, autant qu'il sera possible, sans que la vie de l'enfant puisse être compromise; et, d'un autre côté, les efforts de la tête feront alonger les ligamens des articulations du bassin.

Si au contraire les sutures sont ossifiées et que l'union des os du crâne soit telle,

⁽¹⁾ Voyez la première note de la page 36.

qu'il n'y ait point de membrane intermédiaire entre eux, ce qui peut arriver, les ressources que pourroit offrir le forceps seroient nulles ou nuisibles. Burton (1) nous trace lui-même ce que nous devons dire dans ce cas. « Si la tête de l'enfant est » grosse, au point de ne pouvoir passer » dans le bassin par les seuls efforts de » la mère, nous devons considérer deux » choses; 1.º si la tête de l'enfant seule » peut faire plus de mal à la mère, que » lorsqu'on ajoute à son volume celui d'un » autre corps, dont la surface n'est peut-« être pas disposée à glisser sans un frotte-« ment considérable; 2.0 si elle est plus » comprimée par les parties de la mère, » en passant dans le bassin avec quelque » corps qui ajoute à son volume, que » lorsqu'elle est seule (2)». N'est-il pas réel que le forceps, quelque enduit qu'il soit, ne glissera jamais sans froisser les parties de la mère, ni aussi facilement que le feroit la tête de l'enfant seule? N'est-il pas

⁽¹⁾ Burton. Tom. II. Pag. 331.

⁽²⁾ Voyez la première note de la page 36.

réel aussi qu'il ne peut qu'ajouter au volume de cette tête, et rendre sa sortie plus difficile et plus douloureuse? Car, dans le premier cas, en voulant forcer le rétrécissement de la tête, il porteroit la désorganisation du cerveau à son comble et tueroit l'enfant. Ce qui n'empêcheroit pas que la mère ne souffrit aussi beaucoup de son application, et ne fût exposée à tous les désordres qu'elle entraîne; et, dans le second cas, ou son application et ses efforts sur la tête n'opéreroient point la diminution de son volume, ou elle décideroit des fractures du crâne et des ravages considérables dans l'organe cérébral, qui ne se termineroient que par la mort de l'enfant, effet ordinaire de l'emploi de cet instrument lorsqu'il n'est pas absolument superflu; d'ailleurs seroit-il encore assuré que le forceps ne se fausseroit pas, qu'il ne se romproit pas, qu'il ne blesseroit pas la mère, etc?

Les bains, les applications émollientes, après une ample saignée, sont des moyens plus simples et plus efficaces; ils ne compromettent pas la vie de l'enfant ni celle

de la mère, et ils favorisent au contraire, et l'effort de la matrice et la dilatation des parties inférieures, et celle des ligamens des articulations du bassin. Ainsi, dans ce cas, si la tête étoit engagée et qu'elle se fût avancée dans le bassin, nous croirions faire un crime, que de ne pas laisser à la nature le soin d'opérer son entière expulsion.

Mais si l'enfant n'étoit pas engagé, si la tête n'avoit pas franchi le détroit, selon le conseil de Burton, nous n'hésiterions pas à retourner l'enfant et à l'extraire par les pieds, autant par rapport à lui que par rapport à sa mère; et l'expérience démontre combien cette pratique est utile, puisqu'on voit des enfans dont la tête passe toute entière, lorsqu'on les tire par les pieds, au lieu qu'il auroit fallu l'ouvrir, si le vertex se fut présenté (1). Cette dernière proposition étoit tout au

⁽¹⁾ Burton. Tom. II. Pag. 300. Il dit aussi, même volume, pag. 322 et précédentes, qu'il faut amener, l'enfant par les pieds quand la tête est trop grosses (Voyez la note 2 de la page 36.

plus supportable du temps de Burton, et nous ne nous déciderons jamais à employer un semblable moyen.

Quoiqu'on ait proposé le forceps, comme le moyen souverain et spécifique dans ce cas, nous concluons qu'il est, comme dans tous les autres, ou inutile ou nuisible tant à la mère qu'à l'enfant, et quelquefois est-il l'un et l'autre pour tous les deux,

II.

Epaules trop larges, tronc trop volu-

Que l'accouchement se présente par la tête, par les pieds ou par les genoux; lorsque les épaules, le bassin ou les autres parties du tronc de l'enfant sont d'un volume trop considérable, nous ne voyons pas que l'on puisse être autorisé à employer le forceps, quoiqu'il ait été conseillé pour ce cas par Smélie et par Roëdérer (1); car ou la tête ou les extrémités inférieures

⁽¹⁾ Roëdérer, ouvrage cité, §. 559

seront dehors, et on pourra aider l'action de la matrice en tirant sur ces parties avec ménagement et sans saccades violentes, pour ne pas compromettre la vie de l'enfant; tandis qu'en portant le forceps sur quelque partie du tronc que ce soit, outre que cet instrument n'a pas une prise suffisante, et pourroit lorsqu'on le tire léser la peau en glissant sur elle, ou désorganiser les viscères contenus dans le thorax et dans l'abdomen, dont l'intégrité est indispensable pour la vie et la santé de l'enfant, que l'on fait périr inévitablement. M. Baudelocque qui ne laisse échapper aucune occasion d'appliquer le forceps sur la tête, en proscrit l'emploi sur le tronc, pour les raisons que nous venons de dire (1); ce qui auroit dû, ce nous semble,

^{(1) «} Si le forceps pouvoit être compté parmi les » ressources de l'art dans ce cas, lorsque l'enfant » vient par les fesses, il ne faudroit le regarder » que comme un moyen d'opérer la sortie des fesses, » mais non pas comme moyen d'assurer la vie de » l'enfant. Si on l'appliquoit alors, quels désordres » ne produiroit-il pas dans l'intérieur de la poitrine » et du bas-ventre, etc. » Baudelocque. T. II. P. 1574 §. 1602. Voyez aussi le §, 1603,

le conduire à penser que le cerveau étant un organe plus délicat et plus essentiel encore à la vie que tous les autres visceres, l'usage du forceps sur la tête devoit être aussi défendu que sur le tronc. Burton, qui avoit aussi senti ces inconvéniens, rejette le forceps pour les cas où les épaules trop larges ou enclavées s'opposent à la sortie de l'enfant, ainsi que dans les cas où les obstacles viennent du trop grand volume du tronc (1).

ARTICLE II.

Hydropisies de l'enfant.

III.

Hydrocephale.

Il n'est pas toujours facile de juger qu'un enfant est hydrocéphale, et les signes qui

⁽¹⁾ Burton. Tom. I. Pag. 338, et Tom, II. Pag. 350e 351. et 354-5-6. etc.

indiquent cette maladie, lorsqu'il est encore dans le sein de la mère, sont trèséquivoques. Néanmoins, lorsqu'elle est reconnue et que la tête a acquis un volume si considérable, qu'elle ne peut se faire un passage à travers les parties du bassin, l'usage du forceps peut-il en déterminer la sortie? Nous ne le pensons pas.

Nous croyons avec Burton et plusieurs autres accoucheurs, que si le volume n'est pas extrême et qu'il soit possible de le retirer, ce n'est qu'en retournant l'enfant et le retirant par les pieds: si, au contraire, la tête avoit pris une capacité telle que ce procédé ne pût pas réussir, nous pensons qu'au lieu d'employer le forceps, qui peut blesser la mère et qui ne peut être que très-inutile, le procédé le plus raisonnable est de percer les membranes rebondissantes qui séparent les os du crâne entre eux et d'évacuer les eaux, en ayant l'attention de ne pas blesser le cerveau de l'enfant, encore moins les parties de la mère.

Cette méthode pourroit nous présenter un double avantage; d'abord, les eaux évacuées, le crâne reprendroit le volume naturel, et l'accouchement se feroit avec facilité; en second lieu, il seroit possible que la compression qu'il éprouveroit en traversant les parties de la mère, redonnant du ton à toute la tête, disposat à la guérison de sa maladie et en prévînt la récidive. Il est toujours réel que l'accouchement se feroit sans aucun danger pour la mère, et cette opération pratiquée sur la tête de l'enfant devroit-elle lui ôter la vie plutôt, on ne pourroit point encourir de blâme puisqu'elle sauve la mère, et qu'il est d'ailleurs d'observation que les enfans hydrocéphales ne peuvent point vivre; que sur trente enfans qui naissent avec cette maladie, il y en a à peine un qui passera huit jours; sur cent, un ira à quinze jours; sur deux mille, il y en aura un qui vivra seulement un ou deux ans, si son hydrocéphalité n'est pas bien considérable, et si on fait une application bien méthodique des moyens curatifs; enfin, que sur un million d'enfans, il n'y en a que quelques-uns qui aient été guéris radicalement, et qui aient atteint l'âge de l'adolescence.

Il faut donc sauver la mère au détriment de l'enfant, qui selon toutes les apparences l'accompagneroit au tombeau, et ne pas employer le forceps qui ne décideroit pas la sortie de l'enfant, et nuiroit inévitablement à la mère.

IV.

Hydrothorax, ascite, hydrocèle.

Le thorax, l'abdomen, le scrotum des enfans, se trouvent quelquefois remplis d'eau au moment de l'accouchement, et ce liquide distendant ces capacités et en augmentant considérablement le volume, présente à l'enfantement un obstacle plus ou moins fort.

Nous supposons que les doigts introduits ont trouvé les épaules dégagées, et le thorax ou l'abdomen d'un volume extraordinaire et s'opposant à la sortie de l'enfant. Le moyen le plus doux, dans ce cas-là, si l'augmentation n'est pas excessive, pour épargner à la fois l'enfant et la mère, c'est de chercher à faire terminer l'accouchement par la patience, et en aidant les douleurs par des attractions sur les épaules, si on a pu y passer un lac, ou par la tête, mais sans l'aide d'aucun crochets ni forceps. S'il étoit possible de dégager les bras et de les sortir aux côtés de la tête, on diminueroit d'autant le volume du tronc, et en tirant ensuite sur eux durant le temps des contractions utérines, on pourroit parvenir à délivrer la femme; mais, si tous ces moyens sont vains et que l'impossibilité physique de faire sortir l'enfant dans cet état soit reconnue, il ne reste d'autre moyen, pour sauver la mère, que de faire le sacrifice de l'enfant, en opérant la ponction sur la cavité affectée d'hydropisie; en prenant encore des précautions pour ne léser aucun viscère et n'ouvrir aucun vaisseau considérable, seroit-il possible de sauver l'enfant par ce moyen, en le débarrassant d'un liquide nuisible à son existence, et qui indubitablement lui causeroit la mort, si on pouvoit faire l'accouchement sans l'évacuer, ou si on attendoit que la mort de la mère mît à même d'achever le part,

Mais, dans cette circonstance, l'emploi du forceps pourroit-il réussir à faire l'extraction de l'enfant? Nous renvoyons à ce que nous avons dit de l'usage de cet instrument, au §. Il et III du présent ordre, où il a été question du volume trop considérable du tronc et de l'hydrocéphalité (1).

ARTICLE III.

Jumeaux et Monstres.

V.

Jumeaux.

On regardoit autrefois l'accouchement des jumeaux comme dangereux, et on le mettoit au nombre des accouchemens laborieux, quoiqu'on ait aujourd'hui reconnu la fausseté de ce préjugé; il n'en est pas moins réel que, dans quelques circonstances, les deux jumeaux peuvent s'embarrasser mutuellement, et que quel-

⁽¹⁾ Yoyez page 67, 68 et 69 de ce mémoire,

que bien situé que soit celui qui se présente le premier à l'orifice, les membres de l'autre, en se glissant à côté de la tête, peuvent diminuer la capacité des parties à travers lesquelles il doit sortir, ce qui rend l'accouchement laborieux.

Mais, dans ce cas, encore l'usage du forceps est-il plus commandé que dans ceux que nous venons de parcourir? Non sans doute; si la tête a pu franchir le détroit supérieur et entrer dans la capacité du bassin, en s'accompagnant d'un bras ou d'une jambe de l'autre jumeau, tout annonce que le bassin et les parties de la mère ont assez de diamètre pour la laisser sortir; et supposant que le détroit inférieur fût assez étroit pour ne permettre que la sortie de la tête, on peut, pendant les douleurs, retenir les membres du second enfant, soit avec un ou deux doigts, soit avec le levier de Roonhuison, et lorsque la tête du premier sera hors de la vulve, les autres parties marcheront comme dans les accouchemens ordinaires; et quant à l'autre jumeau, on en fera l'extraction par les pieds, selon les règles de l'art,

quel que soit le membre qui aura suivi la tête du premier enfant.

Dans le cas, au contraire, où la tête n'auroit point encore traversé le détroit supérieur, l'opération la plus simple seroit de repousser le membre et la tête, et de faire l'extraction des deux jumeaux l'un après l'autre par les pieds.

Il en seroit de même dans le cas où il y auroit trois, quatre ou plus d'enfans:

Nous ne croyons pas que le forceps pût être employé avec avantage sans être nuisible, et nous tenons que sur dix accouchemens de jumeaux, s'il y en a huit dont les enfans ne vivent pas, c'est parce qu'il y en a au moins six dans lesquels on applique le forceps.

VI.

Monstres.

Parmi les monstruosités que les aberrations de la nature produisent, il en est beaucoup qui ne portent point d'obstacle à l'accouchement; mais en parcourant les ouvrages d'accouchemens et les recueils périodiques, on lit une infinité d'observations de monstres qui ajoutoient au désavantage de leur défectuosité, celui d'opposer à l'accouchement des difficultés trèsgrandes et quelquefois même l'impossibilité de le terminer.

Lorsque ces monstruosités qui sont faciles à reconnoître, ont été établies par le toucher et qu'on est certain de leur existence, si l'accouchement devient impossible par les moyens naturels, et que les jours de la mère soient en danger, doiton augmenter ce danger par l'application du forceps, ainsi que le conseille Roëdérer, lorsque deux enfans sont unis (1)? Nous pensons que ce seroit une cruauté impardonnable envers la mère, envers l'enfant et envers la société entière.

Envers la mère, parce qu'en lui faisant souffrir le martyre du forceps et l'exposant à tous les inconvéniens qui accompagnent l'application de cet instrument, on augmente ses douleurs et on compromet ses jours.

⁽¹⁾ Roëdérer, ouv. cité, §. 570.

Envers l'enfant en ce qu'on lui conserve une vie qui lui sera à charge lorsqu'il aura atteint l'âge de raison, et que, rebut de tout le monde, il ne pourra jouir d'aucun des avantages de la civilisation. Heureusement pour eux que ces monstres ne portent pas d'ordinaire une longue provision de vie, et qu'il en est peu qui puissent se conserver quelque temps; ce qui est une raison de plus pour les sacrifier au salut de leurs mères (a).

Ensin envers la société en ce que, chargée d'un être inutile pour elle et dont la présence lui est odieuse, elle craint sans cesse que les semmes grosses en le rencon-

⁽a) « Femmes songez-y bien, le plus grand des » chagrins

[»] Pour une mère tendre, est d'avoir des vulcains.

[»] Et quels droits avez-vous à la reconnoissance

[»] D'un enfant qui maudit le jour de sa naissance

[»] Et qui par la foiblesse et ses infirmités,

[»] Ajoute encore au poids de nos calamités?

[»] Ah! craignez que du sang abjurant la tendresse ;

[»] Ce fruit trop malheureux d'une amoureuse ivresse

[»] De ses concitoyens, jouet infortuné,

Ne vous punisse un jour du malheur d'être néd

La Luciniade, chant 5,0

trant, n'impriment à leurs fruits le sceau de cette vie en les chargeant des mêmes caractères monstrueux.

S'il y a donc impossibilité physique de terminer l'accouchement par les seules forces naturelles, le moyen le plus simple pour sauver la mère et en même temps le plus légitime, c'est de sacrifier l'enfant. A Athènes et dans plusieurs autres villes de la Grèce, un père qui reconnoissoit quelque chose de monstrueux ou même d'étranger à sa famille, dans l'enfant nouveau né, détournoit ses regards de dessus lui, et les serviteurs l'emportoient de suite pour l'exposer ou lui donner la mort (1). Ce seroit peut-être le seul moyen de rétablir les mœurs en France que de mettre en vigueur une semblable mesure, le débordement est à son comble, et aucune digue n'est assez forte pour le contenir.

⁽¹⁾ Voyage du jeune Anacharsis, par M. Barthelemy, Tom 3, p. 154, 155, cite Terent. Plat. et Phocylid.

VII.

Enfant mort.

Lorsque l'enfant est mort, ce qu'il est très-difficile de reconnoître, doit-on employer le forceps, s'il se présente par la tête, pour en déterminer sa sortie? Nous n'en voyons pas l'utilité. Cet accouchement doit marcher comme ceux où l'enfant est vivant. De quelle utilité est la vie de l'enfant, pour la sortie? en quoi aidet-il au part? Ce n'est pas lui qui cherche à s'échapper du sein maternel, c'est sa mère qui l'expulse. Nous convenons qu'il doit obéir aux efforts qu'elle fait, mais cette obéissance est la même soit qu'il vive ou qu'il soit mort. Quels sont donc les mouvemens qu'il doit exécuter et qui exigent sa vie? Ce sont des mouvemens légers de la tête sur le cou pour accommoder les grands diamètres de cette tête aux grands diamètres du bassin, et pour qu'elle leur présente toujours sa plus petite circonférence.

Nous supposons que la disposition des

parties osseuses du bassin ne suffise pas pour faire exécuter ces mouvemens à l'enfant; est-il besoin du forceps pour les lui faire faire, et peut-on exposer la mère à des douleurs plus ou moins considérables par l'emploi de cet instrument, lorsqu'en saisissant la calotte qui se présente à l'orifice avec l'extrémité des cinq doigts d'une main, on peut facilement décider les mouvemens, et qu'on a de plus l'avantage de sentir l'effet de tous les mouvemens qu'on exécute soi-même d'une manière immédiate?

Si l'enfant présente, au contraire, quelqu'autre partie que la tête, ce qui est assez commun, on le retourne et on en fait l'extraction par les pieds. Du reste, en général l'accouchement d'un enfant mort est bien éloigné d'être aussi laborieux qu'on a voulu le faire croire jusqu'à présent (1). Et jamais, dans

^{(1) «} Lorsque l'enfant est mort, la sage-semme » ne doit employer aucun remède ni autre moyen » extraordinaire pour hâter sa sortie, d'autant qu'elle » n'a point d'accouchement dissicile à craindre ne Roëdérer, p. 185, §. 340 de l'ouvr. cité.

ce cas, comme dans tous les autres, le forceps n'a été utile qu'à la bourse de celui qui l'a appliqué.

VIII.

Faux germes, môles.

Nous croyons pouvoir regarder ces deux mots comme synonymes; et sans chercher à savoir comment se forment les môles, ni comment elles se développent, déclarer avec la plupart des accoucheurs qu'il faut laisser à la nature le soin de leur expulsion.

I I.e ORDRE.

Accouchemens laborieux par les vices de l'enfant, relatifs au lieu qu'il occupe pendant la gestation.

I.

Grossesse de la trompe.

II.

Grossesse de l'ovaire.

III.

Grossesse abdominale.

Dans aucune de ces trois grossesses extra-utérines, on n'a pu proposer le forceps, et on ne l'a point fait.

IV.

Accouchemens par l'anus.

Parmi les monstruosités que la nature nous offre quelquesois dans l'espèce humaine, il peut se trouver suppression ou non-existence des parties sexuelles externes dans la femme, et communication de la matrice avec le rectum au moyen du museau de tanche, seul point par lequel la copulation puisse avoir lieu dans ce cas là, vu qu'il n'existe, ni vagin, ni vulve, etc. seule circonstance dans laquelle la pédérastie, entre époux, ne soit pas criminelle. Il nous semble qu'il n'y a pas d'autre manière d'expliquer les accouchemens qui ont lieu par l'anus et les grossesses qui les ont précédées.

Si la nature a tout disposé pour que la conception se fit à travers ces parties, elle a, sans doute, tout préparé pour qu'à l'époque de l'accouchement cet acte pût s'opérer sans aucun danger, ni pour la femme, ni pour l'enfant; en sorte que la sortie de ce dernier ne trouve d'autres obstacles que ceux qui se présentent naturellement dans les accouchemens à travers le vagin; ainsi nous croyons que la dilatation des sphincters de l'anus se fera comme celle du sphincter du vagin, qui est une continuation de celui de l'anus, et que les parties de l'enfant pourront passer sans d'autres procédés à suivre que ceux que l'on emploie dans tous les premiers accouchemens, surtout aux femmes qui ont la fibre roide ou qui sont d'un âge un peu avancé.

III.º ORDRE:

Accouchemens laborieux par les vices de l'enfant, relativement aux parties qu'il avance les premières vers la sortie et à la position de ces parties.

ARTICLE Ler

L'enfant présentant la tête.

I.

Par son sommet.

Quelle que soit la position dans la quelle cette plus petite circonférence de la tête se présente, c'est toujours l'accouchement naturel (voyez pag. 3 et suivantes de ce mémoire, accouchemens naturels).

II.

Par la face.

III.

Par les oreilles.

IV.

Par la nuque.

Lorsqu'en repoussant fortement les parties trop avancées, soit avec l'extrémité des doigts, soit avec le levier du Roonhuisen, placés convenablement, pendant les dous Teurs expultrices, on voit qu'il est impossible de ramener la tête dans sa véritable position, ce qui seroit extraordinaire si la tête étoit engagée, on peut alors attirer avec le levier (1) la partie qui s'est retardée et mettre les choses dans la situation convenable pour laisser ensuite aux forces de l'utérus, le soin d'expulser l'enfant; mais il est rare que la tête s'engage bien avant dans ces positions, et alors on peut la repousser entièrement, retourner l'enfant et le retirer par les pieds, méthode plus simple, plus sûre et moins douloureuse (2) que l'application du forceps que

^{(1) «} Lorsque l'enfant présente la face, le levier » peut ramener la tête dans sa position, et l'appli» cation du forceps devient heureusement impossible
» dans beaucoup de circonstances, ce qui assure
» l'existence de l'enfant ». Roëdérer, obs. XII, pag.
495 et suiv. Voy. aussi obs. XIII, pag. 501.

^{(2) «} La femme sera-t-elle moins fatiguée, lors» qu'il faudra ajouter aux douleurs qu'elle a déjà
» supportées pour replacer la tête, celles que lui
» causera encore l'instrument favori, le forceps, en
» la délivrant, que si l'accoucheur eût tout de suite
» retourné l'enfant »? Burton, Tom. II, page 447.
Voyez aussi le même auteur, depuis la pag. 36 u
du même vol. jusqu'à la pag 378.

Smélie, Roëdérer (1) et autres accoucheurs conseillent.

S'il s'étoit formé un enclavement qui empêchât de remuer la tête dans aucun sens, ce que nous ne croyons pas absolument impossible, alors au lieu d'appliquer le forceps, qui ne feroit que l'augmenter en pressant sur les côtés non enclavés et non en rétrécissant les deux points qui forment l'obstacle, il faut changer la situation de la femme et la mettre de façon que le sacrum ne soit pas repoussé en avant; et si cela ne suffit pas, il vaut mieux encore chercher à dilater le bassin, soit avec le dilatateur pelvien, soit par la symphysotomie, et une fois la tête moins pressée, en recommençant les manœuvres pour lui donner la position naturelle, soit avec l'extrémité des doigts, soit avec le levier, on mettroit facilement les choses de manière à ce que la nature pût terminer l'accouchement.

⁽¹⁾ Voy. Roëdérer, ouvr. cité aux 5. 524, 528 4 531 et 542.

ARTICLE II.

L'enfant présentant le cou.

V.

Par la gorge.

VI.

Par l'épine.

VII.

Par les côtés.

ARTICLE III.

L'enfant présentant le thorax.

VIII.

Par le sternum.

IX.

Par l'épine dorsale.

X.

Par les côtés.

ARTICLE IV.

L'enfant présentant l'abdomen.

XI.

Par l'ombilic.

XII.

Par l'épine lombaire.

XIII.

Par les lombes.

ARTICLE V.

L'enfant présentant le bassin.

XIV.

Par les parties sexuelles.

X V.

Par le sacrum.

Dans tous ces accouchemens, l'indication est simple, repousser, retourner l'enfant et le retirer par les pieds. Tous les accoucheurs s'accordent sur ce point, et c'est souvent peut-être avec bien du regret de ne pouvoir pas y appliquer le forceps.

XVI.

Par les deux fesses à la fois.

Beaucoup d'accoucheurs ont regardé l'accouchement par les fesses comme un accouchement naturel, et bien souvent il est arrivé que l'enfant se trouvant petit et le bassin de la mère ample: le part s'est opéré par les seules forces de la mère et sans qu'on eût aucun besoin des secours de l'art.

Il n'en est pas de même lorsque l'enfant est volumineux et que le bassin n'a que l'ampleur ordinaire, ou bien lorsque l'enfant étant d'un volume naturel, le bassin est étroit; alors, dès qu'on reconnoît cette position, on doit se hâter de retourner l'enfant et de procéder à l'accouchement par les pieds.

Mais si l'enfant étoit déjà engagé et que le travail fût lent, le forceps pour-

roit-il être appliqué avec succès et sans danger, ainsi que le propose Roëdérer (1)? Nous ne le pensons pas, et on peut voir aux paragraphes où il est question du trop grand volume du tronc de l'enfant et des hydropisies du tronc, les raisons qui nous y portent, et dont M.r Baudelocque a fait l'exposé avant nous (2). Attendre avec patience, en soutenant les forces de la mère, la situant bien, et la faisant promener par la chambre; un bain après une saignée sont les seuls moyens qu'on ait à tenter, jusqu'à ce qu'avec des lacs ou des croohets mousses, on puisse saisir les aines de l'enfant et tirer sur elles.

XVII.

Par les hanches.

(1) Ouvr. cité, p. 341, §. 618.

⁽²⁾ Pages. 67 et 69 de ce mémoire, et la note, de la page 68.

ARTICLE VI.

XVIII

L'enfant présentant les membres supérieurs.

ARTICLE VII.

XIX.

L'enfant présentant les membres inférieurs.

A moins que ce ne soit par les genoux par les pieds que l'accouchement se présente, l'indication que l'on a à remplir, c'est de le repousser dans tous les cas pour faire ensuite ce second accouchement, c'est-à-dire, l'accouchement par les pieds. Il y auroit de l'idiotisme, et l'idiotisme le plus complet, à vouloir employer le forceps; cependant nous avons vu un homme de l'art aller chercher son forceps pour terminer un accouchement

dans lequel l'enfant se présentoit par la main droite, sortie hors de la vulve. Nous l'avons vu, et nous ne l'eussions pas cru sans cela.

III.º CLASSE.

Accouchemens laborieux par les vices des parties qui enveloppent l'enfant.

I.er ORDRE.

Vices du cordon ombilical.

I.

Cordon ombilical trop court.

Quoique beaucoup d'accoucheurs aient considéré le trop de longueur du cordon ombilical, comme un obstacle à la sortie de l'enfant, et qu'ils aient cru qu'après chaque contraction utérine, il ramenoit l'enfant en haut, ce que M. Baudelocque et plusieurs autres ont regardé avec raison comme l'effet de la réaction des parties inférieures molles du bassin de la femme,

que la contraction avoit forcé, et dont l'élasticité repousse le corps qui la comprimoit, c'est-à-dire, la tête de l'enfant, ce qui arrive dans tous les accouchemens et surtout dans les premiers. Nous pensons, avec ces derniers, qu'il est impossible, vu la marche de toutes les parties qui contribuent à l'accouchement, que le cordon puisse nuire, jusqu'à ce que la tête et une partie du tronc soient hors de la vulve, et que c'est dans ce moment seulement où il peut y avoir de l'opposition de sa part à la sortie de l'enfant, parce que ce dernier a étendu ses membres inférieurs; c'est aussi seulement dans ce moment qu'on peut reconnoître d'où vient l'obstacle, et que l'on peut et l'on doit y remédier.

Au lieu donc de conseiller l'emploi du forceps, lorsque la tête est repoussée par l'élasticité des parties, et qu'on l'attribue à un cordon trop court, nous pensons qu'on ne peut avoir aucune raison plausible d'appliquer le forceps, et qu'il faut laisser à la nature le soin de tout opérer. Lorsque ensuite la tête et le corps seront,

dehors, à moins d'avoir oublié tous les principes de l'art, on ne fera peut-être pas usage de cet instrument?

La nature semble même favoriser ces accouchemens par le retard dans la marche des phénomènes qui précèdent l'expulsion de l'enfant, afin que les contractions utérines qui vont toujours aient le temps de de dégreffer le placenta (1). Parmi les observations que nous pourrions citer à l'appui de cette assertion, nous allons présenter la plus récente. M. Malgouiré, Docteur en médecine et Médecin à Aleyrac, Canton de Cordes, Département du Tarn, a rencontré, » dans la nuit du 9 au » 10 Ventôse dernier, un cordon de deux » pouces, huit à neuf lignes, en accou-» chant une femme dans une Commune » voisine de celle où il réside. L'enfant » étoit bien situé, le bassin de la mère

⁽¹⁾ Nous avons remarqué plusieurs fois que le trop peu de longueur du cordon s'accompagnoit du trop de consistance des membrunes, et qu'il est ordinaire que les eaux se perçant tard, l'enfant et l'arrières faix suivent presque immédiatement.

» bien conformé; l'expulsion du fœtus et » celle du placenta s'est faite en même-» temps que l'écoulement des eaux ». Ce passage m'a été fourni par un de mes dignes collègues avec qui M. Malgouiré est en correspondance.

Mais je suppose que l'accouchement vînt par les pieds ou par les genoux, le forceps seroit-il alors plus utile? Il faudroit laisser aller les choses jusqu'à ce que le cordon fût bien tendu et les parties de la femme bien élargies, et alors la section du cordon est le moyen souverain; on tire l'enfant, et on se hâte de faire la ligature de la portion du cordon qui correspond à la mère, non qu'il y ait en général à craindre une hémorragie, mais parce que la ligature du cordon facilite beaucoup le dégreffement du placenta (nous supposons qu'il ne soit pas dégreffé et sorti immédiatement après l'enfant).

II.

Cordon ombilical trop long.

Lorsque le cordon ombilical est trop

(97)

long, il ne rend point l'accouchement laborieux, à moins qu'il ne soit entortillé autour du cou ou des autres parties de l'enfant, ou qu'il ne soit entraîné par les eaux au-devant de la tête dans le moment de la rupture des membranes.

III.

Cordon ombilical entortillé autour de l'enfant.

Le cordon ombilical peut faire des circonvolutions autour des parties de l'enfant, tantôt autour du cou, tantôt autour du tronc, d'un bras, d'un des membres inférieurs, de tous les deux quelquefois, etc. Cet accident ne peut point présenter d'obstacle à l'accouchement, au
moins avant que la tête et une très-grande
partie du tronc soient hors de la vulve;
aussi les craintes que cet accouchement
excite sont-elles chimériques. Ces craintes
ne peuvent avoir été décidées que par la
mort des enfans, que le forceps, qu'on
a souvent appliqué dans ces cas, a occa-

sionée. Ainsi, quoique Smélie et Roëdérer (1) conseillent les forceps, nous ne pensons pas qu'il puisse avoir plus d'utilité que lorsque le cordon est trop court, et cependant il peut être très-nuisible (2). Lorsque la tête est une fois sortie, si le cordon entoure le cou, cas le plus grave de tous ceux où il y a entortillement, un coup de ciseaux sur l'une des circonvolutions détruit toute opposition s'il en existe, et d'ailleurs ce n'est que lorsque le cordon est extrêmement long qu'il va entourer le cou ou les autres parties de l'enfant, il est rare qu'il ne reste pas en liberté une quantité suffisante de cordon pour la sortie absolue de toutes les parties de l'enfant.

Il en est de même lorsque le cordon est noué, quelque quantité de nœuds qu'il y ait le long de son étendue, il y a tou-

⁽¹⁾ Roëdérer, ouvr. cité, §. 552, c.

⁽²⁾ Voy. dans Roëdérer, même ouvr. que ci-dessus, l'observ. XIV, p. 505, l'observ. XV, p. 511, l'observ, XVII, p. 533, assassinats avec le forceps dans des cas de cette nature, c'est-à-dire, d'entortillement du cordon.

jours une longueur suffisante pour la sortie de l'enfant, parce que cet accident n'arrive jamais lorsque le cordon n'a que la longueur requise pour laisser l'accouchement entièrement libre

Nous croyons donc avec Burton (1), que lorsque le cordon est entortillé ou noué, il n'est pas besoin, et il est dangereux d'appliquer le forceps.

IV.

Cordon sorti devant l'enfant.

L'issue prématurée du cordon peut entraver la marche de l'enfantement, en le repoussant dans le premier moment, retournant l'enfant et le retirant par les pieds, si on ne pouvoit pas fixer le cordon ombilical au-dessus de sa tête en pourroit facilement lever tout obstacle; mais lorsque quelque temps s'est écoulé depuis la rupture des membranes, et que la tête s'est engagée dans le bassin, le seul

⁽¹⁾ Burton, ouvr. cit. Tom. II, pag. 351, 351,

parti qui reste, c'est d'en entretenir la chaleur et la circulation, en contenant le cordon dans le vagin, jusqu'à ce qu'il en soit chassé en masse par la marche de la tête.

Employer le forceps dans ce cas seroit aggraver le mal, ainsi que dans tous les autres, sans aucune nécessité, sans même aucune utilité (1); au lieu qu'en laissant à la nature le soin de faire elle-même l'accouchement, on sera moins incertain d'un heureux succès, si l'enfant n'étoit pas engagé, et que l'on eût refoulé le cordon, si on n'avoit pas dérangé dans cette opération la situation bonne et naturelle de la tête, pour mettre le cordon derrière elle, il conviendroit de laisser aux forces de la mère le reste de l'accouchement qui se feroit comme dans les cas ordinaires (a).

⁽¹⁾ Voy. Roëdérer, ouvr. cité. obs. XVI, pag. 524.

(a) Lorsque l'accoucheur voit que le cordon se présente le premier et que les douleurs sont fortes et, comme on dit vulgairement, concassantes, il doit abandonner le tout à la nature, bien convaincu que l'accouchement sera heureux, que l'enfant naîtra vivant, quand bien même le cordon seroit comprimé. La pratique journalière montre la vérité de notre assertion.

HI. ORDRE.

Accouchemens laborieux par les vices du placenta.

I,

Dégreffement prématuré.

A la fin de la grossesse le placenta se dégreffe quelquefois; ce dégreffement, quelquefois total, d'autres fois partiel, se manifeste par l'hémorragie qui a lieu par l'orifice. Les douleurs de l'accouchement se déclarent, et c'est dans les intervalles de ces douleurs que le sang donne, tandis qu'il cesse de couler lorsque les douleurs ont lieu. Les douleurs hâtent la dilatation de l'orifice, les membranes se rompent, sinon il convient de les inciser soi-même: après quoi il faut presser les douleurs et les exciter le plus qu'il est possible les unes des autres, afin par-là de ménager le sang, pour que la nature ait assez de forces pour terminer promptement l'accouchement.

Lorsque les eaux se sont écoulées, on doit introduire la main dans la matrice pour examiner la situation de l'enfant, et s'il se présente bien, laisser à la nature le soin de l'accouchement, en pressant toujours les douleurs sans hâter la fin de cet acte; si au contraire la situation n'étoit pas convenable, il faut vîte retourner l'enfant et le tirer par les pieds. Lorsqu'une fois l'enfant est engagé, il fait l'office de tampon; mais les contractions utérines qui se succèdent avec rapidité, rendent encore le remède superflu.

Dans tous les cas, nous pensons que l'emploi du forceps ne pourroit être ici d'aucune utilité.

II.

Situation du placenta sur l'orifice utérin!

Cet accident qui se manifeste ordinairement aux premiers instans de la dilatation de l'orifice de la matrice, et que l'on reconnoit facilement par le toucher, ne paroit pas plus demander que les autres l'emploi du forceps; puisque pour la conservation de la mère et de l'enfant, on est pressé de terminer l'accouchement, en dilatant l'orifice, animant les douleurs, perçant les membranes, soit sur les bords du placenta, soit au centre même de ce corps spongieux (selon sa situation particulière et relative à celle de l'orifice) et allant chercher les pieds de l'enfant pour en faire l'extraction.

On n'a point à craindre que l'hémorragie soit trop considérable, parce que l'enfant fait l'usage d'un tampon qui arrête le sang, et l'empêche de s'échapper; tandis que les contractions utérines suivant la marche de l'accouchement, et la faisant suivre au fond et au corps de l'utérus, sont un obstacle à ce que le sang s'épanche dans la cavité de la matrice.

III.

Situation du placenta sur les côtés de l'utérus, ou aux faces antérieure ou postérieure de la cavité de cet organe.

On a regardé cette situation comme la cause des obliquités de l'utérus, et par

conséquent d'un plus grand travail pour la sage-femme (Voy. pour la conduite à suivre, la I.re Classe, III.e Ordre §. I, obliquités de l'utérus, page 32 de ce mémoire).

III.e ORDRE.

Accouchemens laborieux par les vices des membranes.

I.

Membranes trop consistantes.

En opposant une résistance plus ou moins considérable aux efforts du fond et du corps de l'utérus, qui, en les engageant dans l'orifice, tendent à les rompre, les membranes dilatent davantage, non-seulement cet orifice, mais encore toutes les parties de la femme par lesquelles l'enfant doit passer, en y augmentant la pléthore lymphatique. L'emploi du forceps n'est pas non plus indiqué dans ce cas,

A LLG a noto my Telep His

isca I I. hab selounn

Membranes trop faciles à rompre.

Lorsque les membranes sont trop foibles, ce qui s'annonce au commencement du travail par le boudin plus ou moins allongé qui s'avance dans le vagin à travers l'orifice de la matrice; il est à craindre qu'elles ne donnent pas le temps à cet orifice d'acquérir la dilatation qu'il doit prendre avant leur rupture, et que la tête de l'enfant ne soit obligée de faire seule les fonctions de dilatateur auxquelles les membranes doivent l'aider. Sous ce rapport, point de forceps à appliquer. Il faut ajouter à l'action de la tête de l'enfant celle des doigts de l'accoucheur.

S'il y a déjà quelque temps que les efforts de l'accouchement ont rompu les membranes, et si l'orifice a acquis la dilatation requise, les parties de la mère ne sont pas absolument sèches, comme on l'a prétendu; mais elles n'ont pas ce degré d'onctuosité nécessaire pour que l'enfant

puisse glisser moins difficilement; de sorte que la marche de l'accouchement est lente et pénible. Dans ce cas encore point de forceps; les moyens les plus simples sont les injections mucilagineuses, les onctions, les bains, après une saignée un peu copieuse, si l'irritation est considérable, et ces moyens et la patience réussissent.

IV. ORDRE.

Accouchemens laborieux par les vices des eaux.

I.

Eaux trop abondantes.

Elles peuvent donner une telle distension à la matrice qu'elle devienne inerte et ne puisse pas se contracter sur ellemême, ou du moins qu'elle ne puisse le faire que très-difficilement. Si l'inertie se déclare dès le commencement du travail, et que les phénomènes de cet acte soient retardés, tandis qu'on a remarqué un volume extraordinaire de l'abdomen, si l'orifice ne se dilate qu'avec difficulté, une ouverture faite aux membranes avec une aiguille faisant suinter les eaux goutte à goutte, lève l'obstacle au bout de quelques instans. Si l'inertie se déclare immédiatement après la rupture des eaux (Voyez I.re Classe, III.e Ordre, §. IV, inertie de l'utérus, la conduite à tenir, page 51 et suivantes de ce mémoire). Ici encore point de forceps.

II.

Eaux trop peu abondantes.

En général, lorsqu'il y a peu d'eaux dans les membranes, leur évacuation ne lubréfie pas assez les parties, et l'accouchement est lent et pénible; mais l'usage des injections, des vapeurs d'eau chaude sous la femme, des mucilagineux, des bains, etc., fait supprimer celui du forceps, qu'on ne doit jamais employer dans ce cas. Il vaut mieux laisser l'accouchement à la nature, qui elle-même le termine quoique lentement.

III.

Eaux détériorées.

Il arrive quelquefois que par un abus des liqueurs spiritueuses ou par un vice dans les humeurs de la mère, les eaux de l'amnios deviennent âcres, et qu'au lieu de lubréfier, elles irritent les parties et les rendent plus arides et moins disposées à laisser glisser l'enfant. Lorsque c'est par l'abus des liqueurs que ces eaux ont perdu leurs qualités naturelles, il arrive ordinairement que l'enfant mort, petit, ridé et, pour ainsi dire, confit dans la liqueur dont sa mère a abusé, sa petitesse facilite son passage, et l'emploi des moyens de l'art deviendroit inutile, si l'enfant se présentoit dans une bonne situation. Mais l'emploi du forceps n'y est jamais indiqué (1).

⁽¹⁾ M. Sacombe, obs. méd. chir. sur la gross: le trav. et la couch. p. 37, cite l'exemple d'un accouchement de cette nature.

M.ma..... accoucheuse, nous a rapporté celui

Pans le second cas il peut arriver que l'enfant ait acquis son volume naturel ou même soit plus gros, et alors il faut procéder à la lubréfaction des parties, comme il a été dit au s. précédent et à celui où il est question de la rigidité des fibres et de la vieillesse, Classe I.re, Ordre I.er, s. V, page 28 de ce mémoire. Il faut encore dans ce cas-ci laisser le forceps dans l'arsenal.

IV.º CLASSE.

Accouchemens laborieux par des causes qui ne tiennent, ni à la mère, ni à l'enfant, ni aux enveloppes.

I.

L'air.

L'air au contact duquel la femme en

d'une semme qui, ayant bu pendant sa grossesse une quantité extraordinaire d'eau-de-vie (elle faisoit de cette liqueur sa boisson ordinaire) mit au monde deux enfans qui sembloient, dit-elle, deux rats écorachés; ils étoient morts,

travail est exposée, n'est jamais étranger à l'acte de l'accouchement; les miasmes des marais qui peuvent, pendant tout le temps de la gestation, préparer une foiblesse générale dans l'habitude de la femme et décider l'avortement, d'après l'observation de Petit (1), peuvent aussi, sans disposition préalable, s'ils viennent frapper les parties de la femme, lui imprimer une inertie radicale de l'utérus (2) et arrêter subitement la marche de l'enfantement. Doit - on alors recourir au forceps? Non, sans doute, ce seroit le moyen de tuer la femme par l'hémorragie ou par la sièvre puerpérale qui suivroit cet acte, en exposant encore mieux la cavité de l'utérus au contact de la cause qui l'a établie. Il vaut mieux provoquer les douleurs par des applications toniques et aromatiques sur l'abdomen, par des frictions sur cette capacité, par le titillement de l'orifice, etc., après avoir fait prendre à la femme une potion tonique, dans

⁽¹⁾ Tom. I, p. 111.

⁽²⁾ Voyez la note de la page 24 de ce mémoire

laquelle le quinquina entre à une dose un peu forte, mêlée avec le camphre, et mettre en même temps la femme en travail à l'abri du contact du miasme délétère.

II.

Odeurs.

Pendant l'acte de l'accouchement comme durant la menstruation, la grossesse et les suites des couches, la femme est extrêmement irritable, et son système nerveux jouit d'une mobilité considérable. Les odeurs bonnes ou mauvaises, agréables ou désagréables sont à redouter sur la femme en travail, et leur contact est capable de déterminer des mouvemens désordonnés dans le système nerveux, qui peuvent suspendre les douleurs et la série des phénemènes de l'enfantement. Guillemeau (1) et plusieurs autres auteurs en

^{(1) «} Les bonnes odeurs, comme musc, ambre, » cinette, qu'elle peut avoir près d'elle, dont la 2 vapeur et odeur peuvent être portées à son nez, retar-

ont fait l'observation; dans ce cas, iroit-on employer le forceps pour faire sortir l'enfant? Ce seroit inutile et aussi préjudiciable pour la mère que pour l'enfant. Il faut autant que possible éloigner le corps odoriférant qui a produit le mal, et si son absence n'y remédie pas, lui opposer une odeur contraire, chercher en même temps à rétablir l'économie par des antispasmodiques et des calmans, et animer les douleurs par les procédés mécaniques que nous avons déjà indiqués plusieurs fois.

III

Passions.

Il en est des passions de l'âme et surtout des passions sédatives, comme des odeurs, elles peuvent causer l'inertie de l'utérus et la suspension de l'accouche-

b dent l'accouchement, attendu qu'elles attirent et b font monter la matrice en haut ». Guillemeau ; liv. II.e, ch. X, pag. 309.

ment. Il suffit qu'on inspire quelque déplaisir à la femme, qu'on affecte sa pudeur, qu'on anime sa crainte ou sa haine pour empêcher la continuation des douleurs. Moschion (1), Sue (2), Guillemeau (3), Peu (4), Smélie (5), Bonnefoi (6), en citent des exemples.

Quelle conduite tenir dans cette circonstance? Remplacera-t-on les constractions utérines par l'emploi du forceps? Il faut bien s'en garder; on augmenteroit la crainte, et, par conséquent, on donneroit un degré de plus à l'inertie. Il faut faire sortir toutes les personnes qui peuvent être suspectées d'être les causes de la passion produite; tranquilliser l'esprit de la souffrante, lui donner un calmant un peu antispasmo-

⁽¹⁾ Hist. de la chir. Tom. II, pag. 293.

⁽²⁾ Essais hist. litt. et crit. sur les acc. Tom. I.

⁽³⁾ Liv. II, Ch. X, p. 309.

⁽⁴⁾ Ouvr. cité, p. 85.

⁽⁵⁾ Tom. I, p. 233, Tom. II, p. 352 et 353, Tom. III, p. 503, 504.

⁽⁶⁾ Prix de l'académie de chirurgie, Tom. V.

dique, lui laisser prendre un peu de repos, et même chercher, s'il est possible, à exciter en elle une passion opposée à celle qui l'agite. On peut voir les effets de cette dernière pratique dans Pechlin (1), dans Tissot (2) et dans Bonnefoi (3); en même temps faire des fomentations anti-spasmodiques sur l'abdomen, y faire ensuite des frictions sèches, irriter l'utérus dans son orifice, presser par le vagin les ligamens sacro-iskiatiques; alors les douleurs reviendront et l'accouchement reprendra sa marche naturelle.

sees o'VI bassion products;

Ignorance ou intention intéressée de la sage-femme ou de l'accoucheur.

Il faudroit rapporter à ce paragraphe, tous les accouchemens laborieux des trois classes précédentes et des autres paragraphes de la présente classe, si on vouloit

⁽¹⁾ Liv. III, obs. 28.

⁽²⁾ Mal. des nerfs, part. I, Tom. II, page 4274

⁽³⁾ Prix de l'ac. de chir. Tom. V , 2.de part. p. 868.

SECTION PREMIÈRE.

Tête restée dans l'utérus.

L'homme instruit ne peut pas se flatter qu'il n'aura point occasion de rencontrer un semblable cas; il peut être appelé après que d'autres, par des manœuvres violentes et mal concertées, auront donné lieu à la détroncation; que fera-t-il dans cette circonstance? abandonnera-t-il à la nature le soin de l'expulsion de cette tête,

ainsi que le conseille Peu (1)? se hâterat-il, au contraire, de l'extraire, comme le veulent quelques accoucheurs? C'est l'état de la femme qui doit diriger la conduite de l'homme de l'art.

Si la tête est enclavée, et dans une position telle qu'elle présente ses grands diamètres au petit diamètre du détroit supérieur du bassin; si la tête est beaucoup trop volumineuse; si elle est hydrocéphalique; nous ne pensons pas qu'il y eût du danger à la laisser abandonnée pendant quelque temps aux forces de la mère, à qui on feroit prendre un peu de repos, parce que la macération des os de la base du crâne dans les deux premiers cas en assurera la sortie facile au bout de douze ou quinze heures (2); et si la

⁽¹⁾ Ouvr. cité, pag. 308.

^{(2) «} On voit de fréquens exemples de l'usage » que la nature fait de cette ressource (la macération des parties de l'enfant et surtout des os de la base du crâne lorsqu'il est mort) après avoir en vain » employé les plus grands efforts pour dégager un » enfant enclavé dans un bassin étroit, on observe » souvent que la nature, en lui abandonnant l'accou-

tête est hydrocéphalique, les eaux s'écoulant par le trou occipital et par les ouvertures de la base du crâne, lui donneront le diamètre naturel au bout du même temps, et elle sera alors expulsée par les seules forces utérines.

Si au contraire la tête est petite et le bassin large, nous pensons encore moins qu'on doive se presser de l'extraire, et nous croyons qu'on doit se borner à laisser du repos, et à donner des forces à la malade, afin qu'elle puisse expulser ce corps étranger. Lamothe et Thenance (1) citent des cas où la nature seule a produit la sortie de la tête. Cependant, si elle restoit plus de quinze ou dix-huit heures à s'évacuer, il seroit plus prudent de faire l'extraction, avec la main seule pour diriger les diamètres, et les douleurs de la mère pour pousser.

[»] chement, l'expulse seule et avec facilité ». Thouret ; pag 547, mém. de la soc. roy. de méd. années 1782, 1783, mémoires et recherches sur les différens degrés de compression dont la tête du fœtus est suscepatible, ou mémoire, etc.

⁽²⁾ Ouvr. cité depuis la pag. 99 jusqu'à 105.

Lorsque la main, aidée seulement des douleurs, ne peut pas parvenir à retirer la tête, nous croyons qu'il est dangereux de se servir pour cela de crochets ou de forceps; et la manœuvre de Celse, qui vouloit qu'un homme robuste pressât fortement le ventre de haut en bas, n'est pas plus inutile ni plus dangereuse.

L'usage des frondes d'Armand, de Waldgrave, de Grégoire n'est pas moins blâmable, et est encore plus difficile. Le procédé de M. Baudelocque (1) qui veut qu'après avoir mis en rapport les diamètres de la tête et ceux du bassin, on introduise un doigt dans la bouche et qu'on tire ainsi jusqu'à ce que le premier détroit soit franchi, ne peut réussir que lorsque la tête est petite et que le bassin est ample relativement à elle.

Le procédé de Lamothe qui consiste à porter un bistouri à travers une gaîne ouverte par les deux bouts, dans l'intérieur de la matrice, et à inciser le crâne dans

⁽¹⁾ Ouvr. cité, Tom. II, pag. 412 et 413, 5. 1928.

tous les sens, à vider le cerveau et à tirer ensuite avec les mains seulement, nous paroît le meilleur. Alors on n'a pas besoin du forceps que Smélie et Roëdérer (1) conseillent, et par conséquent, on ne risque point d'estropier ni de tuer la mère en lui faisant passer au travers le bassin une tête plus volumineuse que ce qu'il peut contenir, et de plus un instrument qui la blesse et qui augmente le volume de cette tête au lieu de le diminuer.

SECTION II.º

Corps resté dans l'utérus.

Ce cas qui démontre, comme le précédent, la maladresse de celui qui a fait la décolation, ne demande pas davantage l'emploi du forceps, et même le demandet-il moins, quoiqu'il soit plus pressant de faire l'extraction de cette partie, attendu que la mère peut périr de l'hémorragie qui a lieu par le cou de l'enfant.

⁽¹⁾ Roëdérer, §. 669, 670.

Si les épaules sont encore au-dessus du détroit, ce qui est ordinaire, peut-on retourner l'enfant et le tirer par les pieds? ou, ce qui seroit moins bien, dégager les bras, donner une bonne position aux épaules, de manière qu'elles présentent leur plus grand diamètre au grand diamètre du bassin? tirer ensuite sur les bras ou bien encore, si on ne pouvoit sortir les bras, appliquer des crochets mousses sous les aisselles ou au haut de la poitrine et tirer du temps des douleurs que l'on accélère sensiblement par cette manœuvre? On est obligé d'avoir recours à ce dernier procédé, lorsque le tronc est engagé dans le bassin, ce qui est plus rare; et si l'enfant étoit trop gros pour pouvoir passer malgré ces moyens, il faudroit, comme le conseille M. Baudelocque (1), le démembrer et faire l'extraction par parties, afin de ne pas compromettre la vie de la mère, ou par l'usage du forceps, qui seroit inutile, ou en laissant le tout aux forces de la nature.

⁽¹⁾ Ouvr. cité, Tom. II, pag. 427, §. 1935,

Enfin, si l'enfant étoit hydropique, on évacueroit les eaux, et le corps reprenant ses dimensions naturelles, donneroit plus de facilité aux moyens ci-dessus pour le faire sortir promptement.

SECONDE PARTIE.

DANGERS DE L'APPLICATION DU FORCEPS,

Nous venons de parcourir les divers cas dans lesquels les secours de la nature ne peuvent pas toujours suffire, et pour lesquels on est obligé d'avoir recours aux moyens de l'art, et nous avons démontré qu'il n'y en avoit presque aucun dans lequel l'application du forceps pût être utile. Sous ce rapport, cet instrument doit donc être proscrit de la pratique et confiné dans l'arsenal obstétrical, comme un témoignage de la sottise humaine, et son application ne peut plus être désormais que forfanterie et charlatanisme. Mais, outre cela, examinons quels sont

les dangers que porte avec elle cette application, soit pour l'enfant, soit pour la mère.

CHAPITRE PREMIER.

Dangers que court l'enfant par l'emploi du forceps.

Tout le monde connoît les diverses espèces, tout le monde sait comment il faut les appliquer et quels sont les mouvemens que l'on doit faire pour les introduire, les placer et les tirer; les uns le font avec plus de diligence et de dextérité, l'usage ou, pour mieux dire, l'abus qu'ils en ont fait les rend maîtres; les autres sont le plus grand nombre, et tous ont cela de commun, qu'ils l'appliquent toujours au détriment de l'enfant et très-souvent aussi à celui de la mère. Les effets de cet instrument doivent être ou vains ou funestes, et si on extrait l'enfant dans quelques cas sans qu'il périsse, soit dans l'opération, soit quelques heures ou quelques jours après, il faut croire que son

application étoit tout au moins inutile, et que la nature seule auroit tout fait, et plus avantageusement encore pour la mère que pour lui. Nous allons démontrer ces vérités, et par le raisonnement, et par les autorités, et par l'observation.

On doit considérer, dans la tête de l'enfant ou du fœtus à terme, deux régions bien distinctes et par leur solidité et par leurs usages; l'une flexible, molle, compressible, qui forme la voute du crâne; c'est celle-ci qui doit loger cette partie pulpeuse et (en apparence) inorganique du cerveau, qu'on appelle les lobes, et que l'on ne peut regarder comme aussi précieuse que le reste de l'encéphalon à la conservation de la vie; l'autre ferme, solide, incapable de céder, sans se rompre, à aucune compression, constituant la base du crâne, formant par la disposition de ces deux pièces diverses, une cavité qui renferme les parties les plus délicates de l'organe principal de la sensibilité, c'est-à-dire, le cervelet, la moëlle allongée, et les défendant contre la violence des puissances extérieures qui

pourroient attenter à la vie de l'enfant (1).

Chacune de ces parties de la tête a aussi ses dimensions particulières, et dans tous les enfans, comme dans les adultes, la voûte a ses diamètres plus étendus que ceux de la base. Ainsi M.r Thouret après beaucoup de savantes recherches, a déterminé que « la différence qui se trouve » entre les deux plus grandes largeurs de » la base et de la voute du crâne (dans » le fœtus à terme) sur le plus grand nom-» de sujets, est de 6 à 7 lignes et rarement » de huit lignes (2)»; et il a conclu avec juste raison que la compression du crâne ne peut contribuer à favoriser le passage de l'enfant en diminuant le volume de la tête au-delà de la quantité de 6 à 7 lignes (3). Par conséquent la conformation des pièces osseuses du crâne, pour permettre à la tête de prendre diverses formes, a des limites qu'on ne doit point

⁽¹⁾ Thouret, mém. cité, pag. 547.

⁽²⁾ Pag. 520.

⁽³⁾ Pag. 521,

franchir, et après lesquelles on porteroit le préjudice le plus notable à l'organe mou et pulpeux qui en remplit la cavité (1), et d'après tout ce que nous avons déjà rapporté des recherches de M.r Thouret, qui nous guide actuellement par son mémoire, on doit voir que ce n'est point toute la tête qui est flexible et susceptible de prendre différentes formes, de s'allonger sous une compression graduée, de se pétrir, de se mouler sur la cavité du bassin et de passer, comme on dit, par la filière (2), mais que ces propriétés n'appartiennent qu'à la voûte, la base étant absolument incompressible dans l'état naturel (3).

Actuellement examinons, toujours d'après le même observateur et avec la remarque et l'approbation de tous les accoucheurs modernes, même des plus zélés fauteurs du forceps, quelle est la position de la tête dans l'accouchement naturel, de quelle manière elle s'engage et marche à travers

⁽¹⁾ Pag. 514.

⁽²⁾ Pag. 518.

⁽³⁾ Idem.

le bassin, et nous verrons que la base du crâne s'engage dans le détroit supérieur en même temps que la voûte, et que la tête marche toujours de la même manière pendant tout le reste du passage (1), afin que la base, par son inflexibilité et sa position, défende toute la masse du cerveau contre les efforts actifs des organes utérins et la résistance des parties que la tête traverse. Toutes les parties de la voûte s'accommodent aussi à l'étendue des diamètres de la base, et le part marche sans difficulté. La base soutient tous les efforts nuisibles des parties de la mère, et limitant aussi les mouvemens des pièces osseuses de la voûte, en borne et en modère la compression.

Lorsque la tête se présente dans d'autres positions, par exemple, lorsque la voûte s'engage seule dans le détroit supérieur, l'enfant doit souffrir davantage, outre qu'il ne peut passer, parce qu'il n'est pas douteux que la base s'offrant au détroit par sa plus grande circonférence,

⁽¹⁾ Thouret, mem. cité, pag. 544.

et les os qui la composent ne pouvant aucunement prêter à la diminution de son ensemble, il faut, ou que la patience et les forces de la mère opèrent l'accouchement par la dilatation du bassin, ou que l'enfant étant mort, la macération de ses parties se porte jusqu'aux os de la base, les ramollisse, et alors l'accouchement se termine par les seuls efforts de la nature (1).

Maintenant sur quelle partie de la tête applique-t-on le forceps pour l'applatir et en diminuer les diamètres? sera-ce sur la voûte ou sur la base? Si on l'applique sur la partie solide, il ne pourra déprimer la tête qu'en fracturant les os qui composent cette partie, et en écrasant les parties plus précieuses du cerveau, ou bien le forceps se faussera ou se rompra inutilement (2); et dans le cas où le corps comprimant et le corps comprimé résisteroient également, l'instrument dont l'application seroit superflue, ajouteroit son épaisseur à l'étendue des diamètres de la tête, si l'extrémité des bran-

⁽¹⁾ Thouret, pag. 544, 547.

⁽²⁾ Voy. note 35, p. 30 de ce mémoire.

ches est appliquée, comme on le conseille, sur la région des oreilles, et si les cuillers n'ont pas assez de courbure pour loger la tête de l'enfant, dans la vue de peser davantage sur la voûte et de la diminuer, elles l'écraseront en la pressant trop violemment: qui sait, a dit M.r Thouret, si ce n'est pas là une des causes de la mort des enfans que l'on extrait par le secours de cet instrument (1)? Si, au contraire, on applique le forceps sur la voûte, il manque son but, parce qu'il n'a pas un point d'appui assez solide pour mettre son action en état de se développer, et tout en écrasant le cerveau de l'enfant, il glisse à mesure qu'on tire, et la tête lui échappe.

Mais nous supposons d'autres circonstances ou que la tête soit trop sphérique, les bosses pariétales étant alors trop proéminantes, ou que l'ossification étant plus

⁽¹⁾ Mém. cité, pag. 546.

Voy. aussi Roëdérer, pag. 244, 248, 504, 507. Et Levret, art. 13, nouvelles addition à l'histoire du forceps, pag. 360 et 88.

dépression de la voîte; la réduira-t-on par le forceps au niveau de la base, sans aucune fracture, sans aucun autre accident qui expose la vie de l'enfant? Non sans doute, et on ajoutera à ces désagrémens celui d'avoir fait des tentatives inutiles, d'avoir dérangé la nature qui, seule, auroit opéré peu-à-peu, ou la réduction de la tête, ou l'élargissement du bassin, ou tous les deux à la fois, et par conséquent on aura nui à l'enfantement par une opération dangereuse, au lieu de l'aider (1).

Nous revenons au cas où la voûte conserve toute sa mollesse et sa flexibilité;
peut-on croire que, par son action, le
forceps puisse suppléer complétement aux
efforts de la nature, et qu'on puisse porter la dépression de la voûte osseuse au
niveau de la base du crâne, d'une manière aussi complète et surtout aussi sûre,

^{(1) »} On ne peut, en plusieurs cas, terminer à » son moyen l'accouchement que la nature auroit » aisément terminé, si on ne l'eut pas contrariée ». Bandelocque, Tom. II, pag. 156.

par le moyen de cet instrument, que le fait la nature par les efforts du travail, plus long-temps soutenus et gradués d'une manière beaucoup plus lente (1)? Il faudra donc doubler, tripler les efforts pour en venir à ces fins, et, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, si la tête résiste, l'instrument se rompra ou se faussera; si l'instrument conserve son intégrité, on tuera l'enfant par une compression désastreuse.

Mettons actuellement que le forceps décide la réduction de la voûte au niveau de sa base, et qu'il a fait perdre six, sept et même huit lignes de diamètre à la première de ces parties, ce qui est très difficile, sans supposer que l'enfant souffre violemment de la compression; quel avantage retira-t-on de cette application? Les deux branches du forceps, par leur épaisseur, enlèvent au moins quatre lignes: il ne restera donc de gagné que deux, trois lignes, au plus quatre, et l'enfant en danger de périr des suites de la compression.

⁽¹⁾ Thouret, mém, cité, pag. 537,

Ces huit lignes, dont quatre ont été emportées par la présence du forceps, la nature seule, si on lui eut abandonné l'accouchement, n'en auroit-elle pas fait la réduction avec plus d'avantage que le forceps, tant pour la mère que pour l'enfant (1)?

Cette réduction, faite par le forceps avec plus de vîtesse qu'il n'est besoin, devient encore plus préjudiciable, et, excepté les enthousiastes outrés, ou pour mieux dire, les inconsidérés fauteurs du forceps, tous les auteurs conviennent que cet instrument doit, par la compression qu'il exerce, produire des ravages plus ou moins considérables sur la tête de l'enfant; écoutons les auteurs même ou correcteurs des forceps.

Burton, inventeur d'un forceps, dit (2):
« les dangers auxquels le forceps peut expo» ser l'enfant, sont dus à la compression
» que peut occasioner cet instrument, en
» serrant la tête plus que ne feroient les
» parties de la mère ». Dans un autre

⁽¹⁾ Thouret, pag. 537.

⁽²⁾ Tom, II, pag. 346;

endroit (1) il avoit déjà dit : « toute mé-» thode qui augmente la compression de » la tête de l'enfant, etc., doit être pré-» judiciable, et il faut, par conséquent, « l'éviter » ; ailleurs il parle encore dans le même sens (2): « comme le forceps « agit principalement sur la partie pos-» térieure de chaque os pariétal, il doit » ajouter considérablement à la compres-« sion du cervelet, qui, comme je l'ai déjà « observé, n'est déjà que trop considéra-» ble ». On trouve aussi ce passage à la même page que le précédent (3): « la sur-» face du forceps étant plus étroite que » celle des os du bassin, et la force qui » l'applique sur la tête de l'enfant étant » aussi plus grande, le mal qu'il souffre « doit augmenter dans la même propor-» tion »; enfin il s'énonce ainsi quelques pages auparavant (4): » tout le monde » sait qu'une trop forte compression sur

⁽¹⁾ Tom. II, pag. 346.

⁽²⁾ Tom. II, pag. 300.

⁽³⁾ Tom. II, pag. 300.

⁽⁴⁾ Tom. II, pag. 294.

» la tête de l'enfant occasione des convul-» sions et même la mort ».

Roëdérer autre partisan du forceps, et qui, comme on peut le voir dans son livre, en faisoit trop souvent l'application, après avoir dit (1): » si la tête est déjà » allongée, si l'occiput est fort avancé, » si les os du crâne se croisent les uns » sur les autres, si la tête a une tumeur » considérable, c'est inutilement qu'on se » promettroit que la nature ou l'art pussent » la comprimer davantage. En effet les » changemens qui peuvent survenir dans » la figure de la tête, la mobilité de ses » parties, l'extention des ligamens qui les » unissent, ne sauroient aller à l'infini »: dit à la fin du même livre (2): « lorsque » l'enfant présente la face, le levier peut » ramener la tête dans sa position et l'appli-» cation du forceps devient heureusement » impossible dans beaucoup de circons-

⁽¹⁾ Pag. 238.

⁽²⁾ Obs. XII, page 495 et suivantes, et obs. XIII, pag. 501. Ce passage avoit déjà été cité à la page 86. note 1. On ne s'est aperçu de ce double emploi que lorsqu'il a été impossible d'y remédier.

» tances, ce qui assure l'existence de » l'enfant ». Nous avons oublié de remarquer que dans un autre passage (1) il avoit déjà dit : « la tête du fœtus, tirée » avec cet instrument qui la comprime, » se trouve plus exposée que par la com-» pression que lui font éprouver les dou-» leurs de l'accouchement ».

M.r Baudelocque qui, comme on le sait, ne fait presque point d'accouchement un peu long sans faire l'application du forceps, est si enthousiaste de cet instrument, qu'il n'a pas craint de mettre dans son ouvrage le passage suivant:

» quand il seroit prouvé, et nous ne

» sommes pas éloigné de le croire, qu'il

» a été plus funeste qu'utile à la société,

» qu'il a fait plus de victimes, qu'il n'en

« a soustrait à une mort inévitable;

» nous ne le regarderions pas moins

» comme la plus importante découverte

» qu'on ait faite dans l'art des accou
» chemens (2) », ne peut pas se retenir

⁽¹⁾ Pag. 237 et 238.

⁽²⁾ L'art des acc. Tom. II, pag. 156.

de dire, quelques pages plus loin (1) ? » que les effets du forceps sont toujours » à redouter pour l'enfant »; et il dit dans un autre endroit : « s'il existoit un » instrument avec lequel il fût possible » de comprimer la tête de l'étendue d'un » pouce, il faudroit le rejeter comme » un instrument meurtrier»; et dans la même page il ajoute : « en supposant » qu'il y en eût un , il ne sauroit être » prescrit pour le cas où l'enfant est » vivant, le but de l'art n'étant pas » moins de le conserver que de l'extraire » du sein de sa mère (2) ». Il dit encore. » un peu plus loin: « si le forceps con-» duit le plus saggment et le plus métho-» diquement possible, n'est pas sans in-» convéniens pour l'enfant, lorsqu'il existe » un défaut de proportion entre sa tête » et le bassin de la mère (remarquez que c'est ici un rempart de tous les applicateurs du forceps) » à plus forte raison. » quand cet instrument se trouve entre

⁽¹⁾ Idem, pag. 163, §. 1610,

⁽²⁾ Idem , pag. 172.

· les mains de ceux qui, oubliant cet

» axiôme: sat citò si sat benè, imaginent

» que leur gloire et leur succès dépen-

· dent de la promptitude avec laquelle

» ils opèrent: car au lieu d'une victime

» souvent ils en comptent deux; le forceps

» dirigé sur de pareils principes, n'étant

» pas moins contraire à la mère qu'à l'en-

• fant (1).

Outre les inconvéniens d'une compression trop forte, tous les forceps ont celui de léser souvent les parties extérieures de l'enfant, surtout lorsqu'ils sont appliqués incomplètement, ou que leurs branches sont mobiles, ou bien encore que leur

⁽¹⁾ Idem, p. 174, §. 1627. « La compression de la tête n'a pas de mesure..... Néanmoins le forceps de étant destiné à ménager la vie de l'enfant autant que celle de la mère, le but est complétement manqué. Du reste ce defant n'est pas propre au forceps perfectionné du cit. Thenance, il est commun à tous ceux qui ont été inventés jusqu'ici » Rapport des commissaires de la société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, sur les corrections ajoutées au forceps de Levret, par le cit. Thémance, pag. 14, ligne 24 et suiv. à la suite de la lettre de M.r Thenance, à M.r Tarbés.

trop grand écartement les met dans le cas de glisser sur les parties sur lesquelles les extrémités des cuillers sont posées. Ce dernier défaut existe rarement dans les forceps, et ils ont au contraire tous le défaut de serrer davantage à mesure que l'on tire et par conséquent d'augmenter la compression (1). Pour prouver que l'usage des forceps peut produire ces blessures extérieures, je n'aurois pas besoin de faits, il n'est aucun chirurgien qui n'ait eu occasion d'en faire la remarque; mais je signalerai une observation rapportée dans l'ouvrage même d'un des plus zélés partisans de cet instrument, d'un auteur qui a inventé un forceps dont la forme est différente de celle des autres, et qui cite les effets de son propre instrument (2).

⁽¹⁾ Burton, Tom. II, pag. 349.

⁽²⁾ Voyez nouveau forceps non-croisé, etc., par M.r Thenance, 2.e obs. p. 76, lig. 13, 14, 15. On peut voir dans la séance extraordinaire de la soc. de méd. chir. et pharm. de Toulouse du 5 fructidor an 12, p. 43, que les commissaires de la société avoient reproché au forceps non-croisé la mobilité

Je n'ajouterai pas ici des réflexions et des observations sur tous les accidens que chaque forme différente de forceps peut entrainer et décider en effet. Chacun de ceux qui en ont proposé de nouveaux, s'est occupé à montrer les défauts de tous les autres forceps qui avoient paru avant le sien, sans paroître s'apercevoir qu'il n'avoit pas corrigé ces défauts, en en produisant quelquefois d'autres plus grands. Je renvoie pour cela à leurs ouvrages. Je crois avoir suffisamment démontré que le forceps est le glaive exterminateur d'Hérode; qu'il est la cause de la mort des neuf dixièmes des enfans qu'on extrait par son moyen, et que le dixième restant ne doit son salut qu'à l'inutilité qu'il y avoit d'en faire l'application.

Je terminerai ce chapitre en faisant

de ses branches, qui sut, sans doute, cause de cet accident.

Voy. aussi le rapport de la commission de la soc. de Toulouse, que M.r Thenance a fait imprimer tout au long à la suite d'une lettre adressée à M.r Tarbés, secrétaire de cette société, pag. 12, ligne 11, jusqu'à la ligne 22.

observer que, si les observations qui attestent combien l'emploi du forceps est dangereux sont rares à rapporter avec toutes leurs circonstances, c'est qu'on ne doit pas s'attendre que les applicateurs de cet instrument fournissent des armes contre eux-mêmes, et que si les lois défendoient aux accoucheurs de s'en servir sans que trois ou quatre de leurs confrères eussent été appelés et consultés, cela épargneroit infiniment d'enfans, et seroit très-utile à la population et par conséquent à l'état.

CHAPITRE II.

Dangers que court la femme par l'emploi du forceps.

La bonne conformation de la mère ne la met pas toujours à l'abri du forceps, quoique tous les phénomènes de l'accouchement se montrent et marchent à la manière accoutumée; il suffit d'un peu de retard dans les douleurs pour engager certains accoucheurs à avoir de suite recours à l'instrument meurtrier, et à plon-

ger dans la désolation ceux pour qui on avoit réclamé leur assistance, lorsqu'un peu de patience auroit suffi pour accomplir l'acte de l'enfantement selon les règles ordinaires.

Nous avons des exemples de personnes bien faites, bien proportionnées dans toutes leurs parties, dont l'accouchement se présentoit avec toutes les conditions requises, et qui ayant été un peu impatientes de souffrir, parce qu'elles étoient à leur premier accouchement, qui est pour l'ordinaire plus long, manifestoient le désir d'être promptement délivrées; elles ont eu, malheureusement pour elles, à faire à des applicateurs de forceps, qui out de suite employé cet instrument, et ont porté dans leurs parties sexuelles de très-grands ravages, et cela sans nécessité. Nous ne citerons que l'observation de la Dame Bouliech, grande, bien faite, ayant un bassin bien évasé. M.... qui avoit été appelé de préférence à une sage-femme, voyant qu'au bout de vingt-quatre heures les douleurs ne pressoient par l'accouchement selon ses désirs, ou, peut-être le

L'enfant fut tiré; il n'en mourut pas, ce qui prouve que le forceps n'étoit pas nécessaire; mais la mère, dont les parties sexuelles avoient été violemment froissées et contuses par cet instrument, en a souffert pendant cinquante jours les douleurs les plus atroces (a).

I.

Dangers ou inconvéniens de proposer le forceps, ou de le montrer à la femme en travail.

Au milieu des tourmens naturels à l'acte de l'accouchement, dont la longueur n'effraie déjà que trop la femme, surtout lorsqu'elle enfante pour la première fois, elle réclame quelquefois l'instrument

⁽¹⁾ Je connois une autre femme, que par discrétion je ne nommerai pas, qui très-bien saite, et dans les mêmes circonstances a eu tout le périnée déchiré et les deux orifices n'en sont qu'un. On voudra bien aussi ne pas perdre de vue sur la rupture du périnée, page 1.

désastreux dont nous avons fait voir l'inutilité, et dont aussi nous avons montré les dangers pour l'enfant; dans sa coupable impatience, elle ne cherche que le terme de ses souffrances, et ne l'aperçoit que dans l'application de cet instrument, qu'elle regarde comme un moyen salutaire de l'avancer, parce qu'on a eu le soin de lui inspirer cette idée, par un éloge bien peu mérité. Quelquefois aussi un accoucheur par le forceps, plus impatient qu'elle, se hâte de le lui proposer et de le lui montrer, comme un remède souverain aux douleurs auxquelles elle est en proie (1).

Quelqu'envie qu'elle ait de se délivrer, quelque prévenue qu'elle soit, quelque courage qu'on lui ait donné, l'idée ou la présence du forceps est capable de faire naître les obstacles qui n'existoient réelment pas auparavant, et la crainte qu'elle a de son état se joignant à l'incertitude

^{(1) «} Ou il faut laisser agir la nature, qui, quoique souvent lente dans ses opérations, a coutume d'agir d'une manière efficace. Roëdérer », pag. 177, 178; §. 324.

des résultats de l'opération, en arrêtent subitement la marche, les douleurs se suppriment, et l'on infère de là qu'il est encore plus indispensable d'appliquer le forceps, que cette application est encore mieux indiquée..... Combien de fois cela n'est-il point arrivé?.... Je le demande aux applicateurs du forceps qui peuvent avoir quelque bonne foi dans leur pratique, et qui oseront avouer qu'ils ont été, dans ces momens, des dupes d'eux-mêmes, pour nous prouver qu'ils n'étoient pas des charlatans et des bourreaux avaricieux. Mais est-il besoin de leurs aveux pour être convaincu de la vérité de ce que j'avance? Ne sait on pas combien l'aspect et le nom de forceps sont effrayans pour les femmes. L'épouse d'un de nos braves généraux de Brigade, M.me.... entre à Nismes dans la boutique d'un coutelier, pour y faire quelques emplettes; elle demande ce que sont ces grosses tenailles qu'elle aperçoit pendues dans cette boutique. Son époux cherche à détourner la conversation; le coutelier, sur une seconde demande, a l'imprudence de nommer le Forceps, quoiqu'il s'aperçoive que cette aimable Dame est enceinte, et de suite elle évanouit, et une perte s'étant peu après déclarée, elle avorte. Ne sait-on pas aussi combien les passions sont efficaces pour arrêter les douleurs ou contractions utérines, surtout les passions qui tiennent à la crainte, à la tristesse? Ne sait-on pas combien les femmes en travail ont le système nerveux mobile? Je vais encore m'appuyer de remarques extraites d'auteurs recommandables dans la médecine et dans dans l'art d'accoucher.

Guillemeau dit, dans son livre II.º (1):

» Si ceux qui sont près de la femme qui

» travaille ne lui sont pas agréables, elle

» accouchera difficilement, soit qu'elle en

» ait crainte, appréhension, ou quelque

» dédain et mécontentement, ne désirant

» point qu'ils soient près d'elle, lorsqu'elle

» est en ses douleurs, plaintes et angoisses,

» ou que pour la crainte qu'elle a de se

» voir ainsi accommodée, il faudra les faire

» doucement retirer et absenter ».

⁽¹⁾ Chap. X, page. 309.

(145)

Moschion (1) recommande à la sagefemme de ne pas regarder en face la femme en travail, de crainte de suspendre les douleurs en alarmant sa pudeur. Si de tels ménagemens ne sont pas néces. saires dans ce siècle de corruption où les femmes ont permis à un sexe étranger d'être présent et de manœuvrer dans un acte dont tous les phénomènes devroient en être ignorés parfaitement. Cette observation de Moschion ne nous est pas moins utile, puisqu'elle prouve combien les passions ont de puissance pour arrêter les douleurs, par l'exemple de la pudeur qui est la plus douce et la moins dangereuse de toutes, quoiqu'il ne soit pas question spécialement de cette passion dans ce mémoire; car si les femmes de notre temps n'en sont guère susceptibles, elles sont au moins capables de crainte, et l'aspect du forceps, ainsi que son nom, sont bien faits pour en inspirer à celles sur qui on veut l'appliquer.

⁽²⁾ Voy. hist. de la chirurgie, Tom. II, p. 293; à la note (1).

Peu, dans son excellent ouvrage sur les accouchemens, dont la lecture est trop négligée (a), dit: » on ne doit point les » obliger à voir sans nécessité des gens a qui leur sont odieux.... Il est certain » que les douleurs pour enfanter ne vien-» dront point tant que leur aversion » subsistera; ou supposé que l'aversion » survienne dans les douleurs, elles ces-» seront entièrement à son arrivée, ou » pour le moins elles ne s'augmenteront » plus (1) ». Il cite ensuite l'observation suivante : » Une jeune Dame étant sur » l'heure d'accoucher, et ayant des dou-» leurs bien conditionnées; je fas obligé de » la faire saigner pour prévenir quelques » accidens. Elle craignoit infiniment la » saignée, mais elle y consentit sans rien » donner à connoître de son aversion. La » saignée ne fut pas plutôt faite, que les

La Luciniade, Ch. VII,

⁽a) » Peu suivit la nature, et vrai praticien,

[»] Ne traita point Lucine en mécanicien.

[»] Attendons, disoit-il, ses ordres en silence;

² Attendons, car plus fait douceur que violence ».

⁽¹⁾ Pag. 85,

» douleurs se ralentirent, puis cessèrent

• tout d'un coup, et ne revinrent que

» quatre ou cinq heures après (1) ».

On trouve dans Sue (2) la preuve de la violence des passions qu'éprouvent les femmes lorsqu'elles sont en travail, par l'histoire des Dames Athéniennes, dont quelques-unes se laissèrent mourir plutôt que d'être accouchées par des hommes, l'Aréopage ayant rendu une loi qui défendoit aux femmes l'exercice de la médecine; le Sénat, d'après ces événemens qui se multiplioient tous les jours, fut obligé d'abroger cette loi (a).

⁽¹⁾ Page 86.

⁽²⁾ Recherches hist., litt. et critiq. sur l'art d'ace couch., etc., Tom. I, pag. 34, 35 et suiv.

⁽a) » Qu'il m'est doux de placer entre les bons auteurs

[»] De l'art et des humains illustres bienfaiteurs,

[»] Un sexe dédaigné dans le siècle où nous sommes!

[»] Mais digne d'être mise au rang des plus grands hommes,

[»] Agnodice a prouvé qu'il peut seul compatir

[»] Aux douleurs qu'en travail il peut seul ressentir,

[»] Et que l'art d'accoucher appartient seul aux femmes;

[»] Cependant, je rougis, par des brigues infâmes,

[»] L'ignorance, l'orgueil et le vil intérêt,

² Dans Athènes jadis obtinrent un décret

Si nous consultons Smélie lui-même,

- » Par lequel le Sénat, l'auguste Aréopage, » Faisant à la vertu le plus sensible outrage,
- » Ordonna que la femme, à l'homme ayant recours,
- » Ne pourroit de la femme implorer le secours.
- » A cet arrêt fatal le beau sexe intrépide
- » Se dévoue à la mort, et la parque homicide
- » Des femmes en travail moissonne la moitié.
- » D'un sexe malheureux Agnodice eut pitié:
- » Cette fille, ou plutot, cette illustre héroine,
- » Sous l'heureux vêtement des prêtres de Lucine,
- » Dans Athènes long-temps avec impunité,
- » Et par zèle et par goût servit l'humanité.
- » Ses talens, ses succès irritèrent l'envie,
- » Et ce monstre versa ses poisons sur sa vie:
- » Il osa l'accuser d'être un vil séducteur,
- » Et de son propre sexe insâme corrupteur.
- » On la traîne au Sénat; mais, grâce à la nature .
- « Agnodice en trois mots confondit l'imposture :
- » Je suis femme, dit-elle, et dût la vérité
- » Faire éclater sur moi votre sévérité,
- » Je dirai hautement que votre arrêt injuste
- » Compromet et l'honneur de ce Sénat auguste,
- » Et les jours du beau sexe à qui votre pouvoir
- » Ne peut ni ne doit faire oublier son devoir:
- » Mon art devroit sans doute être interdit aux hommes :
- » Mais on est sans pudeur dans le siècle où nous sommes:
- » A qui n'a plus de mœurs tout paroît innocent;
- » Pour qui ne rougit pas il n'est rien d'indécent.
- « Que ce sexe orgueilleux qui toujours nous ravale,
- » Me permette du moins de marcher sa rivale,

il nous dira (1) que les passions d'ame retardent l'accouchement et arrêtent les contractions. » Si la femme s'inquiète et » s'impatiente en attendant le temps qu'il » faut, son inquiétude retarde encore l'ac-» couchement ». Dans ses observations, le même auteur dit : » Si les chagrins, les » peines et les accidens qui surviennent » quelquefois aux femmes en travail d'en-» fant, les mettent souvent à deux doigts » de leur perte.... Lorsque le travail » est en train et commencé avant que » la malade soit frappée de ces sortes » d'événemens, il s'arrête pour l'ordinaire » tout d'un coup, et les douleurs sont » long-temps sans revenir ».

[»] Et si la vérité n'aigrit point vos esprits,

[»] Sénateurs, apprenez à l'univers surpris,

[»] Qu'une femme à vos pieds, dédaignant leur audace;

[»] De ses vils délateurs vint implorer la grâce.

[»] Par un sexe jaloux ce décret provoqué,

[»] Fut, dans l'Aréopage, à l'instant révoqué.

[»] Ainsi, de la nature interprète sidèle,

[»] Agnodice à son siècle a servi de modèle ».

La Luciniade , Ch. VII.

⁽¹⁾ Traité de la théor. et de la prat. des accouch. g. Tom. I, pag. 233.

Quoi qu'il en soit, lorsque ces accidens, la peur, etc., ne sont pas accompagnés de pertes violentes, de convulsions, ni de fièvre, les malades en réchappent, pour l'ordinaire. Il est vrai que,
bien souvent, il en coûte la vie à leurs
enfans (1) ».

Si Smélie eût été ici entièrement sincère, ou, pour mieux dire, si l'enthousiasme qu'il avoit pour son forceps ne l'eût point aveuglé, il nous auroit pu citer un grand nombre d'observations de femmes en travail d'enfant, en qui le seul nom ou la présence du forceps ont arrêté subitement les contractions utérines.

Je n'ajouterai à toutes ces citations que le passage suivant de M. Bonnesoi (2). » Il n'est point de Praticien qui n'ait eu » l'occasion de faire la même plainte que » Smélie, lorsqu'il a vu la crainte faire » cesser tout à coup les douleurs de l'ac-

⁽¹⁾ Obs. sur les accouch., Tom. II, pag. 352, 353.

⁽²⁾ Prix de l'Acad. de Chir., Tom. Y, Part. II;

* couchement, observation que les anciens « avoient déjà faite, etc. ».

II.

Dangers que court la semme durant.
l'application du forceps.

L'introduction du forceps n'est pas la moins difficile de toutes les opérations qui entrent dans l'application de cet instrument; elle n'est pas non plus la moins douloureuse ni la moins dangereuse. Des efforts pour placer une main dans un lieu naturellement sensible, et qui l'est actuellement davantage par la présence de l'accouchement et de tous ses phénomènes; dans un lieu irrité par la cause même qui détermine à l'application du forceps ceux qui, sans en faire un abus excessif, s'en servent dans les cas indiqués (à la vérité mal à propos) par les auteurs; dans un lieu et dans un moment où tous les maîtres de l'art recommandent de n'exercer l'acte du toucher que le moins souvent et le plus légèrement possible : des efforts pour,

placer cette main dans un lieu où est engagé déjà un corps volumineux qui en remplit toute la capacité, entre ce corps et la partie étroite qui le contient et le resserre, et par conséquent pour augmenter le volume du corps contenu et la distension du contenant : voilà la première opération de l'application du forceps, opération qui annonce que les parties de la mère vont souffrir violemment, si elles n'ont pas beaucoup plus d'étendue qu'il ne leur en faut pour le libre passage de l'objet qu'on suppose ne pas pouvoir passer. Premier inconvénient actuel de l'application du forceps.

Ajouter ensuite au volume de cette tête de l'enfant et de cette main de l'accoucheur, qui l'augmente au moins de six lignes, une cuiller d'une des branches du forceps, forte au moins de deux lignes et augmenter d'autant la distension des parties et la douleur de la mère. Second iconvénient actuel, en y comprenant les efforts pour situer cette branche dans la position recommandée par les auteurs.

Retirer la main en retenant l'instrument

dans sa position, ce qui ne peut se faire sans un froissement des parties de la mère, égal au moins à celui qu'on lui a causé en introduisant cette main; situer de nouveau la main pour faire la même manœuvre de l'autre branche, troisième et quatrième motifs de douleur pour la mère; et les deux lignes de la première branche, ainsi que l'embarras que cause son manche, rendent ces dernières opérations et plus difficiles et plus douloureuses.

Placer l'autre branche le long de cette main, ce qui augmente encore de deux lignes qui, jointes aux six de l'épaisseur de la main et aux deux de la première branche, font bien dix lignes de distension qu'on ajoute aux parties de la mère et dont on auroit pu lui épargner les douleurs qui sont excessives. Cinquième motif, motif de souffrance, et retirer la main fera le sixième.

Cette opération se fait-elle toujours sans quelque excoriation du vagin; c'est ce que les accoucheurs par le forceps ne nous diront pas, pour ne pas passer pour maladroits. Je ne compte pas moins cet inconvénient pour le septième.

Il faut ensuite fermer le forceps, ce qui est souvent très-difficile et même quelquefois impossible, les branches se trouvant parfois plus avancées l'une que l'autre, ce qui oblige à faire des mouvemens de ces branches qui peuvent blesser la femme, comme cela est arrivé plus d'une fois (1). Huitième motif de douleur.

Supposons actuellement les branches du forceps placées et ensuite réunies, soit à l'axe de l'ouverture inférieure du vagin, soit aux côtés ou autour de cet axe, etc. L'opérateur, quelquefois seul, mais plus souvent aidé d'une ou de plusieurs personnes, tire à lui dans différens sens sur les manches du forceps, avec toutes les forces que la nature leur a données (2), et un pareil nombre de personnes au moins doit retenir la femme pour qu'elle ne

^{(1) «} La semme peut être blessée en sermant le » forceps ». Burton, 'Tom. III, pag. 388.

⁽²⁾ M.r Thenance, ouvr. cité. Observations 1, re; 2.me et 3.me sur l'application de son forceps.

suive pas en entier les mouvemens attractifs que l'on fait ; il faut que dans deux ou trois minutes la tête, à laquelle on a réuni l'épaisseur des branches du forceps, traverse les parties de la mère, par lesquelles elle ne pouvoit pas passer seule, et qu'elle ne devoit franchir que par degrés insensibles, pour ne pas occasioner des douleurs trop fortes et des déchirures qui sont souvent les résultats de l'emploi du forceps. Ces accidens qui ne sont point créés par mon imagination, ont été observés par les auteurs (1). » Les dimen-» sions des parties naturelles ne sont point » les mêmes chez toutes les femmes, a » dit Burton. Le volume de la tête des » enfans et l'épaisseur de leur cou, varient » aussi beaucoup; cependant ces instru-» mens étant d'une grandeur déterminée,

^{(1) »} La mère peut encore souffrir de l'extension des » parties externes, plus grande que ne l'exige le volume » de la tête de l'enfant; extension qui doit inévita-» blement avoir lieu, parce que le forceps ajoute au » volume de la tête, et par conséquent, peut les » déchirer, etc. ». Burton, Tom. II, pag. 348.

» ne peuvent être faits de façon à céder;

» d'où il suit nécessairement qu'ils sont

» quelquefois si grands, relativement aux

» dimensions des parties naturelles de

» quelques femmes, que l'on risque beau
» coup, en s'en servant, de déchirer le

» périnée (1) ». Le même auteur avoit déjà

dit auparavant (2): » Lorsqu'on se servira

» du forceps avec violence pour retirer

» l'enfant tout d'un coup, les parties ex
» térieures de la femme seront en grand

» danger d'être déchirées tout d'un coup ».

A mesure que la tête, traînée par le forceps, marche et traverse le détroit inférieur du bassin, les os qui forment ce détroit résistent à la pression violente que le forceps exerce sur les parties molles qui le séparent de ces os; il en résulte une compression très-forte de ces parties molles, et quelquefois déchirure. Burton l'avoit déjà reconnu: » la mère, dit-il, » peut être blessée par la compression des

⁽¹⁾ Burton, Tom. II, pag. 343 et 344. C'est un inconvénient que M.r Thenance ajoute à son forceps.

⁽²⁾ Tom. II, pag. 335 de l'ouvrage de Burton.

» parties qui sont entre le forceps et les
» os du bassin, et elle le sera d'autant
» plus, que, toutes choses d'ailleurs égales,
» la surface du corps comprimant sera
» plus étroite. Cette compression devient
» plus grande par l'addition au volume de
» la tête de l'enfant (1). » Dans son pre» mier volume, il avoit déjà dit: » Il faut
» que les parties qui se trouvent entre le
» fer et ces os (ischium) soient considé» rablement meurtries, ou même que le
» périnée soit déchiré, ce qui n'arrive que
» trop souvent (2) ».

Outre tous ces inconvéniens, le forceps a celui de sa réputation qui, favorisant la paresse des accoucheurs et mettant les ignorans dans une sécurité dangereuse et dans la certitude que ses effets seront efficaces, empêche qu'ils ne cherchent d'autres ressources, peut-être inconnues, qui deviendroient salutaires et moins dangereuses et douloureuses que la sienne.

⁽¹⁾ Burton, Tom. II, pag. 343.

⁽²⁾ Idem, Tom. I, pag. 337,

III.

Des accidens qui peuvent survenir à la mère après l'application du forceps.

Outre les douleurs, les contusions, les déchirures, les inflammations, les gangrènes, etc., qui peuvent résulter de l'emploi du forceps, il y a d'autres accidens qui en sont souvent la suite, surtout lorsqu'on s'est pressé de faire usage de cet instrument au commencement du travail, ou si une fois l'instrument appliqué on a fait l'extraction de l'enfant avec violence et promptitude.

Le premier de ces accidens est la difficulté de la délivrance ou sortie du placenta, effet nécessaire de la précipitation avec laquelle la sortie de l'enfant s'est faite; puisque les contractions de l'utérus servant autant (lorsque l'enfant est encore dans le sein de sa mère) à préparer le décolement et à dégreffer ce corps spongieux qu'à expulser l'enfant; si on a supprimé ces douleurs en appliquant le forceps, le dégreffement n'a pas dû se faire et il faut, ou le faire soi-même, attendre que de nouvelles douleurs le fassent, ce qui est plus naturel et plus prudent.

Mais voilà une des raisons pour lesquelles l'accoucheur a appliqué le forceps, qui revient aussi le presser de faire promptement la délivrance; il est appelé, il est attendu ailleurs, il est impatient, il porte une de ses mains dans la matrice, etc. L'article du dégreffement n'est pas dans mon sujet, autrement je citerois l'observation rapportée par Collomb (1) et beaucoup d'autres, d'après lesquelles il est constant qu'en se pressant trop de dégreffer le placenta, on peut occasioner le renversement de la membrane interne de la matrice.

Mais le renversement de cette membrane, ainsi que celui de tout le fonds de l'utérus et son passage à travers son orifice, quelquefois même à travers la vulve, n'ont-ils pas été souvent les effets de l'emploi du forceps? Lorsque surtout

⁽¹⁾ OEuvres medico-chirurgicales, par Collomb; chir. de Lyon, etc., pag. 254.

mettant en œuvre beaucoup de bras vigoureux pour tirer l'enfant, il sort tout à coup en amenant avec lui son cordon, qui, par le moyen du placenta, entraîne lui-même la matrice. Accident affreux qui démontre l'ignorance et l'entêtement de celui qui le procure, en même temps qu'il atteste la patience de la femme en travail et l'aveuglement dans lequel on l'a jetée, ainsi que sa famille, sur l'emploi du forceps.

CONCLUSION.

J'ai démontré qu'il n'y avoit aucun cas dans lequel le forceps pût être utile. J'ai prouvé qu'il étoit souvent nuisible et toujours dangereux pour la mère et pour l'enfant, et qu'il ne peut avoir d'utilité que pour celui qui en a fait l'application. Je n'ajouterai ici que le renversement de l'éloge inconvenant qu'a fait M. Baude-locque du forceps (éloge que nous avons rapporté à la page 134, note 2 de ce mémoire): « quand il seroit prouvé, et nous sommes bien éloignés de le

» croire, que le forceps a été quelquefois » utile à la société, qu'il a eu soustrait » quelques victimes à une mort inévita-» ble, nous ne le regarderions pas moins » comme la plus dangereuse invention » qu'on ait faite dans l'art des accouche-» mens». Vu l'abus qu'en font tous les jours les accoucheurs ; vu que sur un Baudelocque qui sait s'en servir avec dextérité, mais pas toujours sans malheur pour la mère et pour l'enfant, il y a dix mille maladroits et peut-être plus qui l'appliquent sans méthode comme sans raison et toujours, ou au moins dans la plupart des cas, avec un détriment manifeste pour l'enfant ou pour la mère, et souvent même pour tous les deux à la fois, ce qui m'autorise à conclure définitivement :

Que l'usage du forceps dans la pratique des accouchemens, est nuisible et non pas utile.

FIN.

Pour copie conforme à l'original qui se

trouve déposé dans les archives de la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, dont l'auteur est M. Seneaux fils, docteur en médecine à Montpellier, lequel a mérité une mention honorable de la Société pour le présent Mémoire. A Toulouse, le 30 Frimaire an quatorze.

TARBÉS, Secrétaire général.

TABLE.

| Dédicace. Page | V. |
|--------------------------------------|------|
| Avant-Propos. | vij. |
| | |
| Introduction ou exorde. | 1. |
| I.re Partie. Inutilité du forceps. | 3. |
| Accouchemens naturels. | 3. |
| Accouchemens laborieux. | 10. |
| I.re Classe. Accouchemens laborieux | |
| par les vices de la mère. | 10. |
| I.er Ordre. Accouchemens laborieux, | |
| par les vices de la mère, | |
| tenant à toute son habitude. | 10. |
| I. Hémorragies. | IO. |
| II. Convulsions. | 13. |
| III. Syncopes. | 23. |
| IV. Hernies. | 26. |
| V. Rigidité des solides, vieillesse. | 28. |
| VI. Obésité. | 32. |
| II.d Ordre. Accouchemens laborieux, | |
| par les vices de la mère, | |
| tenant à l'état des parties dures | |
| du bassin. | 33. |

| I. Bassin trop large. Pag. | 33. |
|--|-----|
| | 34. |
| III. Difformités du bassin. | 40. |
| III.º Ordre. Accouchemens laborieux, | |
| par les vices de la mère, tenant | |
| à l'état des parties molles du | |
| bassin. | 440 |
| I. Obliquités de la matrice. | 44. |
| II. Rigidité, clôture, squirrhosité de | |
| l'orifice utérin. | 47. |
| III. Rupture de l'utérus. | 50. |
| IV. Inertie de l'utérus. | 51. |
| V. Abscès, excroissances du vagin. | 59. |
| VI. Clôture du vagin, de la vulve. | 60. |
| Ordine. 1879 strenkement Indontoner. | |
| II.º Classe. Accouchemens laborieux | |
| par les vices de l'enfant. | 62. |
| I.er Ordre. Accouchemens laborieux, | |
| par les vices de l'enfant, rela- | |
| tivement à son état actuel. | 62. |
| | |
| I. Tête de l'enfant trop grosse. | 624 |
| 11. Epaules trop larges, tronc trop | 6 |
| volumineux, etc. | 67. |
| III. Hydrocéphale. | 6g. |
| IV. Hydrothorax, ascite, hydrocèle. | 72. |
| V. Jumeaux. | 74. |
| VI. Monstres. | 76. |

| VII. Enfant mort. Pag. | 80. |
|-------------------------------------|-----|
| | 82. |
| II.d Ordre. Accouchemens laborieux, | |
| par les vices de l'enfant, relatifs | |
| au lieu qu'il occupe pendant la | |
| gestation. | 82. |
| I. Grossesse de la trompe. | 82. |
| II. Grossesse de l'ovaire. | 82. |
| III. Grossesse abdominale. | 83. |
| IV. Accouchemens par l'anus. | 83. |
| III. Ordre. Accouchemens laborieux, | |
| par les vices de l'enfant, relati- | |
| vement aux parties qu'il avance | |
| les premières vers la sortie, et à | |
| la position de ces parties. | 84. |
| I. L'enfant présentant la tête par | |
| son sommet. | 85. |
| II. ———— la face. | 85. |
| III. ———— les oreilles. | 85. |
| IV. ———— la nuque. | 85. |
| V. —— le cou, par la gorge. | 88. |
| VI l'épine. | 88. |
| VII. les côtés. | 88. |
| VIII. —— thorax, parle sternum. | 88. |
| IX. L'épine. | 88. |
| X. les côtés. | 88. |
| XI l'abdomen, par l'ombilic. | 89. |

| XII l'épine. P. | 8g. |
|--|----------|
| XIII. —————————————————————————————————— | 89. |
| XIV. —— le bassin, par le pubis. | 89. |
| XV le sacrum. | 89. |
| XVI. ———— les sesses. | 90. |
| XVII. ———— les hanches. | 91. |
| XVIII. — les membres supérieurs. | 92. |
| XIX. ——— inférieurs. | 92. |
| III.º Classe. Accouchemens laborieux, | |
| par les vices des parties qui | |
| | 93. |
| I or O . 1 | |
| I.er Ordre. Accouchemens laborieux par | The last |
| les vices du cordon ombilical. | 93. |
| I. Cordon ombilical trop court. | 93. |
| II. Cordon ombilical trop long. | 96. |
| III. Cordon ombilical entortillé au- | |
| tour de l'enfant. | 97. |
| IV. Cordon ombilical sorti devant | Line |
| l'enfant. | 99. |
| II.d Ordre. Accouchemens laborieux | |
| | 101. |
| | 101. |
| II. Situation du placenta sur l'orifice | |
| | 102. |
| III. Situation du placenta sur les | |
| côtés de l'utérus, ou aux saces | |

(167) antérieure ou postérieure de la

| cavité de cet organe. Pag. | 103. |
|--|------|
| III.º Ordre. Accouchemens laborieux | |
| par les vices des membranes. | 104. |
| I. Membranes trop consistantes. | 104. |
| II. Membranes trop faciles à rompre. | 105. |
| IV.e Ordre. Accouchemens laborieux | |
| par les vices des eaux. | 106. |
| I. Eaux trop abondantes. | 106. |
| II. Eaux trop peu abondantes. | 107. |
| III. Eaux détériorées. | 108. |
| | |
| IV.º Classe. Accouchemens laborieux | |
| par des causes qui ne tiennent | |
| ni à la mère, ni à l'enfant, | |
| ni aux enveloppes. | 109. |
| I. L'air. | 109. |
| II. Odeurs. | 111. |
| III. Passions. | 112. |
| IV. Ignorance ou intentions intéres- | |
| sées de la sage-femme ou de | ? |
| l'accoucheur. | 114. |
| Section I.re Tête restée dans l'utérus. | 115. |
| Section 2. de Corps resté dans l'utérus. | 119. |

| II.de PARTIE. Dange | rs de l'application |
|---------------------|---------------------|
| du forceps. | 121 |

Chap. I. Dangers que court l'enfant pour l'emploi du forceps. 122.

Chap. II. Dangers que court la femme par l'emploi du forceps. 139.

I. Dangers ou inconvéniens de proposer le forceps, ou de le montrer à la semme en travail. 141;

II. Dangers que court la femme durant l'application du forceps. 151:

III. Des accidens qui peuvent survenir à la mère après l'application du forceps. 158.

Conclusion.

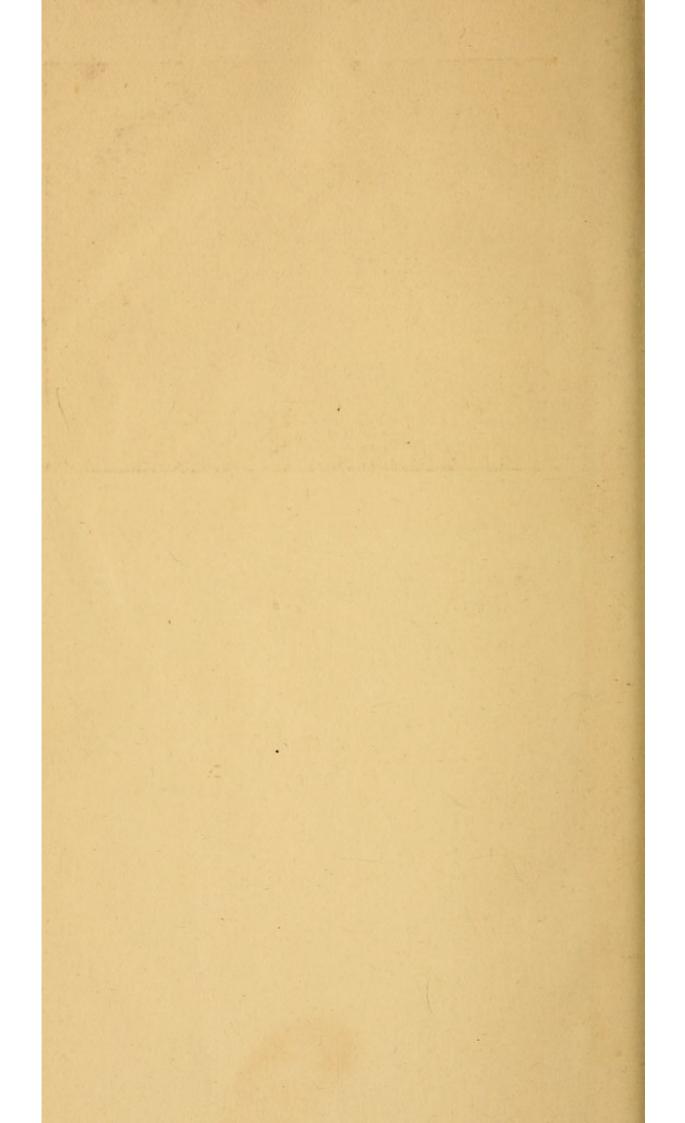
160.

FIN de la Table des matières.









(Oct., 1885, 20,000)

LIBRARY. PUBLIC

One volume allowed at a time, and obtained only by card;

even days in the case of fiction and ithin one year,) without fine; not claimed by messenger after 21 days sides fine of 2 cents a day, includ; not to be lent out of the borrower's ansferred; to be returned at this Hall. book mutilated or unwarrantably port it; and also any undue delay

> ished because of the failure of any ry, through the mail.

ot be made or altered by borrower.



